



# ARCHIVES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

BULLETIN DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

N°65-66

1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> SEMESTRE 2006

## SOMMAIRE

### Editorial :

Accueil du Président à l'ouverture des Journées d'Études

• Compte-rendu d'activités  
Rapport moral 2005-2006 p. 3

Yann Celson

Journées archivistiques  
des archivistes diocésains  
6-7 juin 2006 p. 7

Hugues Leroy

En parcourant l'actualité des  
archivistes ecclésiastiques (II)  
p. 8

Compte-rendu des rencontres  
régionales :

- Région Nord : Frédéric Wienne  
- Région Centre Est : Francis Ricousse  
- Région Arc Méditerranéen :  
Gilles Bouis p. 11

Hugues Leroy

Rencontre avec Mgr H. Brincard  
p. 14

• Journées d'études mars  
et octobre 2005

Sœur Claire Herrmann

Réflexion autour du Charisme  
congréganiste p. 15

Sœur Lydie Rivère

Le Charisme de la Xavière p. 20

Hugues Leroy

Charisme ou patrimoine spirituel ?  
les types de fondateurs p. 30

Mgr Jean Passicos

Paysage institutionnel et service  
des Archives p. 34

Hugues Leroy

Changements institutionnels  
dans les Instituts religieux,  
depuis 40 ans p. 38

Hugues Leroy

Un témoignage sur l'évolution  
de la vie apostolique depuis  
40 ans d'après Dorla-Claudia  
p. 42

Sœur Dominique Regli

Une pionnière parmi les Archivistes  
Sœur Madeleine St-Jean p. 43

Hugues Leroy

« *Maxima Vigilantia* » : un texte

## EDITORIAL

### Accueil du Président



**B**ienvenue à toutes et à tous. L'association des archivistes de l'Église de France, dont nous avons « toiletté » l'an dernier les statuts, est au service des archivistes, elle tente de l'être, et je suis heureux d'une année sur l'autre, d'informer ou de rendre compte des domaines ou nous avons essayé de travailler au profit de tous.

Un certain nombre d'objectifs nouveaux ont été mis en place dès cette année, une session pour les archivistes diocésains à Paris, une session pour les archivistes de « l'arc alpin » à Lyon, la secrétaire générale Sœur Elisabeth en parlera dans le rapport moral cette après-midi.

Nous avons eu aussi une rencontre avec Mgr Brincard, l'évêque chargé par la conférence des évêques de piloter les archives de la conférence des évêques. Je vous rendrai compte lors de l'assemblée générale, de l'atmosphère de bonne collaboration qui s'est mise en place, et du ton juste que notre association doit reprendre à l'égard des institutions de l'Église. Des progrès ont été faits, et des projets sont faits pour une action commune en vue d'encourager les archivistes diocésains.

D'autres projets avancent, notamment l'annuaire des archives diocésaines sur le site de la conférence des évêques.

D'autres sont en panne, à la date des journées d'études, comme le bulletin, en raison des carences du président. Je dois dire à décharge que j'ai été chargé de missions qui dépassaient sans doute les capacités de mon emploi du temps. Vous voudrez bien ne pas m'en vouloir.

J'ai reçu un certain nombre de lettres d'excuses d'absents, accompagnées de procurations à l'égard des uns et des autres. Il y a 144 inscriptions, plus que l'an dernier. Réjouissons-nous donc d'être si nombreux pour des échanges fructueux.

L'an dernier, nos journées d'études nous avaient réunis, en vue d'étudier dans un premier temps l'évolution de l'Église depuis Vatican II ; Mgr Passicos nous avait fait une description du nouveau « paysage institutionnel de l'Église et le service des archives ». J'avais succinctement abordé ensuite

les thèmes sur lesquels les institutions des instituts religieux avaient évolué depuis quarante ans.

Dans un second temps en raison de demandes répétées des membres de notre association, nous avons abordé des questions plus techniques et des points particuliers en matières d'archives.

Cette année, rassurez-vous, maintenant que nous avons passé l'ère des commémorations des événements de notre histoire française du début du 20<sup>e</sup> siècle, il n'est pas question d'y revenir car nous sommes peut-être à saturation sur ce sujet.

Cette année donc, nous aborderons comme vous le voyez dans votre programme, le grand thème de « l'historien et les archives ».

M. Yves-Marie Hilaire, bien connu de tous - faut-il citer entre autres *l'Histoire religieuse de la France contemporaine 1800-1930*, avec Gérard Cholvy, *Le temps retrouvé, 24 regards sur deux siècles d'histoire religieuse et politique*, Benoît Labre, *errance et sainteté, histoire d'un culte, 1783-1983* - traitera des « Archives de l'Action catholique dans les archives diocésaines et les dépôts spécialisés : le regard d'un historien sur les services d'archives ».

M. Bernard Delpal, auteur entre autres de *Le trappiste au 19<sup>e</sup> siècle, France, Algérie, Syrie*, une véritable épopée, interviendra en deux temps, ce matin sur « La nécessaire et urgente sauvegarde des archives religieuses du 20<sup>e</sup> siècle », et dans l'après-midi, après l'assemblée générale de notre association, sur la « Nécessaire et fructueuse collaboration archiviste/historien ».

Trois interventions substantielles donc, qui guideront ou meubleront cette journée de mercredi.

Après « l'historien et les archives », ce sera « la théologie et les archives » demain matin. Le Père Eric Mahieu d'abord, se mettra « A la recherche du rôle du Père Congar au Concile Vatican II, à travers les archives : le regard d'un chercheur en théologie sur les services d'archives ». Puis Christelle Loussouarn abordera en quelque sorte « la mission et les archives », en nous montrant comment elle a travaillé sur le fonds Mgr Courbe au CNAEF, le centre d'archives de la conférence des évêques à Issy les Moulineaux. Vous savez que le CNAEF accueille des dizaines, des centaines de mètres d'archives versés en quelques mois par les différents services de la

conférence des évêques de France, qui quitteront d'ici un an la rue du Bac pour s'installer avenue de Breteuil.

Cette série d'interventions sera donc close demain midi et sera suivie par une après-midi un peu exceptionnelle, due à plusieurs demandes en ce sens, et peut-être aussi à l'indisponibilité de cette salle au-delà de midi. Pourquoi ne pas conjuguer une journée d'études, une assemblée statutaire et une visite d'un service d'archives ecclésiastiques ?

C'est ce que nous allons faire en sept lieux différents, archives des Filles de la Charité, des Missions étrangères de Paris, des Lazaristes, des Spiritains, des Jésuites, des Capucins, archives du diocèse de Paris, et CNAEF, selon les souhaits émis par chacun, et la composition des groupes qui est affichée. Je remercie d'avance les services qui nous accueilleront.

Que ces deux journées servent à prendre contact entre vous afin ultérieurement de mieux vous entraider et de vous organiser en réunions régionales.

**Fr. Hugues Leroy**

# Compte - Rendu d'activités

## Rapport moral 2005-2006

### En mémoire de celles qui ont contribué à la vie de l'Association.....

Cette année 2005-2006 – si nous nous référons au rythme scolaire - n'a pas été marquée par des événements sensationnels – sur le plan archivistique s'entend - . Elle a connu le rythme normal des deux séries de Journées d'Etudes pour l'ensemble des membres de l'Association et pour le Groupe de Recherches dit Groupe II des religieux et religieuses. Même si on y ajoute les rencontres régionales – qui, semble-t-il, deviennent de plus en plus, une réalité fort vivante,- et le travail régulier du Conseil d'Administration qui a le souci du service de tous les Archivistes... l'année semble ordinaire....

Pourtant, cette année restera marquée par le retour au Père – à quelques mois d'intervalle de deux pionnières de notre Association. Je voudrais – avec ma toute jeune expérience d'archiviste – leur rendre hommage. Je veux parler de Sœur Marie Patricia BURNS et de Sœur Madeleine Saint-Jean LEBLANC.

Quelques traces de leurs recherches dans les Bulletins de l'Association

- Dans le Bulletin N°1 de l'Association (Mars 1974) qui avait pour objet de présenter les origines de 8 Instituts religieux (en partie fondateurs du Groupe II),

Sœur Madeleine Saint-Jean a signé le 3<sup>e</sup> : « *Les Sœurs de Charité dominicaines de la Présentation 1696* ».

Nous la retrouvons dans le Bulletin N° 18 signant une autre intervention sur un sujet qui reste bien actuel : « *Comment les données de l'Histoire et les documents d'Archives contribuent au renouvellement de la Vie Religieuse.* »

Nous publions (en encadré) ce qui fut dit par sa Congrégation à ses obsèques

- Dans le Bulletin N° 11 (Janvier-Mars 1979) Sœur Marie-Patricia (Agathe) BURNS annonce la mise en chantier du projet d'édition critique des lettres de Sainte Jeanne de Chantal. Elle précise d'emblée que ce sera un travail long, difficile et délicat, car les lettres ont été « tronquées » et « rebâties » en vue d'édifier, sans aucun souci du respect des sources... Il s'agissait donc d'entreprendre les recherches nécessaires pour les rééditer dans leur premier jet. Travail long en effet qui aboutit, en 1986 seulement, à la publication du Tome I. Le Numéro 26 du Bulletin des Archivistes de l'Eglise de France, dans son Editorial, sous la plume du Père Charles Molette nous relate la visite du Pape Jean-Paul II à Annecy en 1986 et l'hommage qui lui fut fait par Sœur Marie-Patricia BURNS du Tome I de l'édition critique de la *Correspondance de Sainte Jeanne de Chantal*.

### Journées d'Etudes des 19 et 20 octobre 2005

Depuis le Concile Vatican II, la structure des Instituts d'Eglise a bien évolué. Toutes ces modifications posent aux Services d'Archives Diocésains de nombreuses questions de classement. C'est pourquoi le Conseil d'Administration de l'Association des Archivistes a choisi comme thème de ces journées :

#### **L'évolution structurelle des Instituts d'Eglise depuis 40 ans.**

Après le mot d'accueil de notre Président le Père Hugues LEROY, nous sommes entrés directement dans le vif du sujet avec l'exposé de Monseigneur Jean PASSICOS :

« *Modifications structurelles de l'Eglise* ». Sujet technique s'il en est, que le sens pédagogique de l'intervenant a su rendre particulièrement vivant ! (publié ci contre)

Après quelques échanges, le père LEROY a apporté un éclairage complémentaire en abordant :

« *Les modifications structurelles des Instituts* ».  
(publié ci-contre)

L'après-midi, Mademoiselle Isabelle CHAVE, Directrice des Archives Départementales des Vosges, nous a présenté le catalogue qu'elle a rédigé pour les Archives Départementales de Tulle : « *Classer le fonds des Archives de Tulle : principes et choix méthodologiques* ».

Cet exposé a donné lieu à un débat autour de la consultation de dossiers sensibles qui pourraient tomber dans le domaine public.

Dans la seconde partie de l'après-midi, s'est tenue l'Assemblée Générale.

Après le rapport d'activités (cf. Bulletin N° 64) et le rapport financier, les nouveaux Statuts révisés de l'Association ont été présentés à l'Assemblée. La mise à jour de ces Statuts était en chantier depuis plusieurs années. Le Conseil d'Administration a travaillé durant toute l'année 2005 à une proposition de Statuts modifiés, soumise à l'approbation des membres, conformément à l'article 10 des Statuts actuels. Chacun des cotisants en ayant reçu un exemplaire avec la convocation à l'Assemblée générale, le débat a pu porter sur des demandes d'éclaircissements précises.

Après débat, le nouveau texte des Statuts modifiés a été soumis au vote de l'Assemblée. Les modifications de Statuts ont été adoptées à l'unanimité – à l'exception de 7 membres qui ont déclaré s'abstenir.

Ils ont été notifiés en Préfecture le 10 novembre 2005.

La seconde journée fut consacrée à des sujets plus techniques et à la présentation de divers instruments de travail.

Le frère Jean-Pierre RIBAUT nous a parlé de la Bibliothèque des Archives

Le frère Francis RICOUSSE - qui a dû récemment regrouper les Archives lasalliennes - a exposé les problèmes que cela pose et les instruments à utiliser pour ce genre d'opération.

Sœur Dominique REGLI a parlé de la façon dont elle gère les Indults.

Claudine PEZERON a parlé de la gestion de tout ce qui relève des Officialités.

Cet aspect technique a trouvé une suite l'après-midi : Michel BEIRNAERT a présenté un Programme sous Excel pour le regroupement des paroisses en unités nouvelles. (Diocèse d'Arras)

Claudine PEZERON a mis sous Access, le registre

des entrées du personnel (prêtres et religieux) dans le Diocèse d'Aix.

En fin de matinée, une courte rencontre par Régions avait pour but de préciser « *Comment développer une collaboration et une entraide régionales* ».

Le temps imparti étant trop court et l'organisation par régions un peu confuse, cette rencontre n'a abouti qu'à très peu de propositions précises et exploitables.

### **Groupe des Recherches historiques et archivistiques**

La Session annuelle du Groupe s'est tenue les 7 et 8 mars 2006 à la Maison Nicolas Barré - Paris.

Dans la ligne des précédentes Journées de 2005, le Thème était :

#### **La suite de l'Etude du Charisme**

C'est la Père Hugues LEROY qui a ouvert la session en nous présentant les différents types de Fondateurs. ... Analyse précise et pleine d'humour ! ... (Article reproduit ci contre)

Deux exemples de fondations illustrèrent ces propos :

- Sœur Thérèse Maylis TOUJOUSE présenta les Religieuses de l'Assomption au XIXe siècle. La vie de la Fondatrice Marie-Eugénie MILLERET nous a été racontée comme un roman. Bien pénétrée de son sujet, Sœur Thérèse Maylis connaît par cœur les Textes fondateurs et les cite avec passion.

- Sœur Lydie RIVIERE nous a présenté les Xavières au XXe siècle. (voir l'article dans ce numéro)

La conclusion de la matinée fut apportée par le Père LEROY : à partir d'un article du Père DORTEL-CLAUDOT, il nous a parlé de « *la Vie Religieuse apostolique depuis Vatican II* »

L'après-midi fut consacrée à des sujets méthodologiques :

- Madame Caroline BIENCOURT nous a montré « *Comment réaliser un tableau de gestion, avec proposition d'une méthode de travail.* »

Toute la matinée du mercredi 8 mars fut réservée à une intervention passionnante de Sœur Bernadette DELIZY dont le thème était :

« *Des chrétiens cheminent avec les Congrégations sur les pas des Fondateurs* ».

Lui succéda un second exposé sur :

*Les pistes pour une interprétation et questions posées à la Vie religieuse'.*

Pour rendre cette intervention plus vivante et ancrée dans notre expérience de Congrégation, Sœur Bernadette avait demandé un travail préparatoire : « Quelles relations existent aujourd'hui entre la Congrégation et les chrétiens qui cheminent avec elle sur les pas des Fondateurs (associés, tutelle, volontaires, groupes à projet précis, amis, etc... : objectif de ce groupe, moyens proposés, réalisations, rythme, etc..

L'après-midi fut consacrée à des questions d'Archivistique :

- Les différents âges des archives par Sœur Lydie RIVIERE
- Conservation, restauration de documents par Sœur Geneviève COURIAUD  
(nous pouvons retrouver les éléments de son intervention dans le N° 49 (1998) du Bulletin)
- Lydie RIVIERE nous a fait part de son expérience au sujet du rapport annuel de l'archiviste..

### **Journées de formation pour le personnel des Archives diocésaines**

les 6 et 7 juin 2006 chez les Frères des Ecoles Chrétiennes R. de Sèvres à Paris

Quelle excellente initiative que celle des Archivistes de « l'Arc méditerranéen » !.. ;

Proposer et organiser un jour et demi de formation fait de courtes interventions diverses (durée maximale de 30 à 45 minutes).

Environ 25 archivistes diocésains furent accueillis par le Père Hugues LEROY et Monseigneur Henri BRINCARD, en charge du dossier des Archives ecclésiastiques au sein de la Conférence des Evêques de France. Tous sont repartis fort enthousiastes.

Pour preuve le témoignage d'un participant publié en encadré

### **Activités diverses**

\* « *Un nouvel et magnifique écrin pour les archives du diocèse* » (de Lille)

C'est ainsi que Julia Mereau intitule son article du 6 juillet 2006 dans *Nord Eclair*.

Ce 27 juin, ce fut en effet une belle inauguration pour Frédéric VIENNE – archiviste du Diocèse – en présence de nombreuses personnalités du diocèse et de quelques membres du Conseil d'Administration de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France. Le compte-rendu en est publié ci contre  
Le Père Leroy s'est félicité de l'investissement

personnel, intellectuel et financier du diocèse de Lille en espérant que son exemple soit suivi par d'autres.

\* Dans plusieurs régions de France, des rencontres se poursuivent ou commencent à s'organiser.

Quelques comptes-rendus sont publiés dans ce numéro du Bulletin

\* Gilles BOUIS est chargé par le Conseil d'Administration de mener les démarches pour ouvrir une Page WEB sur le site de la Conférence des Evêques de France, donnant accès à l'annuaire des Archives diocésaines de l'Eglise de France. Il a pris des contacts avec Mme Elisabeth CORDIER, Responsable de la Communication à la C.E.F.

\* Ce printemps 2006, deux membres de l'Association ont participé au Stage technique international aux Archives Nationales : Soeur Ghislaine CHEVE de St-Thomas de Villeneuve et Frère Yves PICHON, Frère de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel. Tous deux ont dit leur pleine satisfaction et le profit qu'ils en ont tiré.

### **CARNET**

Mariage : Kristell Leost est devenue Kristell Loussouarn  
Marie Sollogoub est devenue Marie Malinine

Naissance Ninnok une fille au foyer de Mme Gurvil Diocèse de Nantes

Décès : Abbé Dure au Diocèse de Rennes en 2004  
Abbé André Deblon le 12 décembre 2005 à Heuzy Liège  
Sœur Marie-Thérèse Le Gall Fille de Jésus de Kermaria à Rennes  
Sœur Marie Patricia Burns de la Visitation d'Annecy en décembre 2005  
Don Vincent Trujen de l'Abbaye de Clerveaux le 27 mai 2006  
Sœur Madeleine Saint Jean (Renée Leblanc) des Dominicaines de la Présentation à Tours le 31 mai 2006  
Sœur St Martin Bouyssous Fille de Jésus à Lalbenque (46)  
Mgr Robert Dalverny du diocèse de Nîmes

## Mouvements des Archivistes

Sr Cécile Marie MARCHASSON – Miséricorde de Sées remplace Sr Monique LEVAIGNEUR  
Sr Marie Stéphane CLINQUART Ursuline de St Cyr s/Loire remplace Sr GUIGNARD  
Père Marcel EPALLE Diocèse de St Etienne remplace le Père LERBERT  
Sr Christiane PINEAU Abbaye N.D. de Protection Valognes (Manche) remplace Sr FONTANA  
Père LAUTISSIER Prêtres de la Mission (Lazaristes) remplace le Père KOCH  
Mr de MAGNEVAL Diocèse de Nevers remplace Monsieur François de CHARRY  
Mme Natacha TOURSEILLER Diocèse de Marseille remplace Soeur Chantal HOAREAU  
Sr Germaine SOCKEEL Monastère des Bénédictines à St Thierry (51) remplace Sr Attale WINGERTER  
Sr Suzanne ROUGERIE Fille de Jésus à Lalbenque (46) remplace Sr Martin BOUYSSOU (décédée)  
Sr Marie-Louise LEZIART Filles de Ste Marie de la Présentation à Broons (Côtes d'Armor) remplace Sr LENORMAND  
Abbé Raymond LETERTRE au Diocèse de Rennes remplace la Père DURE (décédé)  
Sr Yvonne LAMOUR remplace Sr Viviane DUVI-GNAC Divine Providence de Créen (22)  
Sr HENRIOT de l'Adoration Réparatrice remplace Sr BERTHET Paris  
Sr Lucienne DINOMAS de N.D. du Mont Carmel remplace Sr Madeleine PERREE (Manche)

## Nouveaux Archivistes

Sr Marie-Jeanine RATEL des Sœurs de l'Alliance à BESANCON

Sr Marie-André VOIRIN Notre Dame de l'Assistance maternelle à Paris  
Père WAFFELAERT au Diocèse de Perpignan  
Agnès GOMEZ au Diocèse de Pontoise  
Père Claude BOSCH au Diocèse de Saint-Claude  
Madame LAMARQUE au diocèse de Nîmes  
Mademoiselle Dominique LAXAQUE à Fontenay aux Roses (Famille spirituelle de l'Abbé Bach)  
Mme Pascale LEROY-CASTILLO au diocèse de Tarbes  
Robert BOUET au diocèse de Périgueux  
Sr Sylvie FLAMAND Missionnaires Catéchistes du Sacré Coeur St DIDIER au MONT d'OR 69

## Ont terminé leur service:

Sr Marie-Salomé AMIGON Orante de l'Assomption Cachan  
Sr Bernadette BEILLEVERT de l'Instruction chrétienne de St Gildas  
Sr Mary COKE de Londres  
Sr Françoise BORDES des Dominicaines du Verbe Incarné  
Sr Marie-Christine RABITZ des Oblates de l'Assomption  
Sr Marie Joseph CHOROT Saint Martin d'Uriage Isère  
Sr Carmel Maria GONZALEZ Ordre du Verbe Incarné Lyon  
Abbé Léon BERTHE au Diocèse d'Arras  
Frère Dominique MOULY Capucin  
Sr Jeanne-Catherine CASSAR Visitation Ste Marie TARASCON

## **Journées du Groupe II**

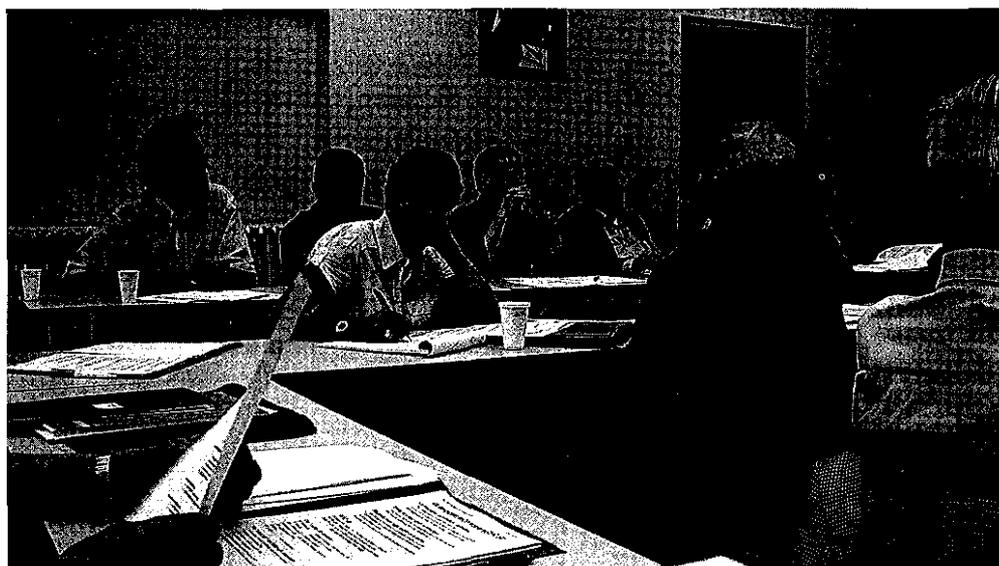
6 et 7 mars 2007

chez les Petites Sœurs de l'Assomption  
57, rue Violet - Paris 15<sup>e</sup>

# Journées archivistiques des Archivistes diocésains 6-7 juin 2006

*«Il en est des stages comme des archives : parfois celles-ci s'avèrent être d'ennuyeux pensums ou d'aimables passe-temps, parfois elles ouvrent la voie vers de motivantes découvertes. Le stage parisien proposé par l'Association des Archivistes de l'Eglise de France serait à classer dans cette dernière catégorie. des interventions rapides qui ne prêtent pas à la somnolence, nous font découvrir en un jour et demi les diverses facettes du métier. De ce «zapping» archivistique, que retenir, et n'en revient-on pas avec des idées plus embrouillées qu'au départ ? pour ma part, les diverses interventions, rapides toujours précises, humoristiques parfois, éclairent tel et tel point de nos pratiques, ou de l'absence de celles-ci. Ainsi, de la nécessité du récolement à la mise en œuvre d'un logiciel archivistique adapté, en passant par la découverte de l'ISAD(G), étrange animal uniquement perceptible à marée basse, à l'abandon de l'ancestral cadre de classement, que de découvertes en si peu de temps !... Ce stage, premier du genre, se voulait précis et concret, en répondant aux interrogations d'archivistes diocésains ; il l'était en effet, et chacun est certainement reparti avec son lot d'informations, tant pratiques que théoriques, ludiques ou numériques... Aux informations rassemblées s'ajoutait le plaisir de la rencontre d'autres collègues venant de tous les horizons de France (et même de Monaco !) ; de tout ceci naît une émulation certaine, et la volonté d'améliorer ses pratiques, pour un service plus grand rendu aux chercheurs. Merci aux organisateurs, et tout particulièrement à l'équipe dynamique d'Aix en Provence, qui a organisé et réglé ces deux journées avec précision, rigueur et enthousiasme, qualités éminemment archivistiques !»*

(Témoignage de Yann CELTON Archiviste du Diocèse de Quimper et Léon)



# En parcourant l'actualité des archives ecclésiastiques (II)

**A**u cours des journées d'études 2006, plusieurs points ont été étudiés qui ont nécessité de donner la parole aux participants, ce qui a donné des échanges du plus grand intérêt. Cela a dispensé les auditeurs d'entendre la communication suivante, catalogue d'ouvrages ou d'articles récents, ayant nécessité l'étude d'archives ecclésiastiques.

## 1. ARCHIVES MONASTIQUES

Sœur Benoît Garret, moniale bénédictine de l'abbaye Notre-Dame de Jouarre a publié sous l'égide de la Fondation des monastères, en avril 2006, un opuscule de 84 pages, assez remarquable et dont le contenu dépasse le titre, *Un survol de l'évolution économique des monastères de moniales durant la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle*, supplément au n°146 de la revue Les amis des monastères.

Elle y traite de l'évolution matérielle qui a touché toutes les moniales ordre après ordre, puis traite du travail lucratif indispensable à la vie des monastères, avant de se pencher sur la nouveauté apparue pour les religieux, la protection sociale, avec ses incidences sur l'économie. Elle aborde ensuite l'évolution des bâtiments, les changements dans la vie communautaire et personnelle, l'évolution de la gestion, avant de conclure sur un rapide histoire de la Fondation des monastères.

J'ajoute aussi que le n°146, dont l'opuscule cité est le complément, consacré aux monastères d'Alsace Moselle, comporte une contribution du Père Achille Mestre, un rappel sur « le régime des cultes en Alsace Moselle », p. 30-37, qui peut se révéler bien utile pour nous, français de l'intérieur.

Toujours dans le domaine des archives monastiques, je mentionne un article d'une clarisse du Puy, sœur

Marie-Pascale, dans la revue clarisse *Sœurs pauvres*, n°19, octobre 2006, p. 38-40, qui s'intitule « ne perdons pas la mémoire ». Ce sont les extraits des constitutions et statuts des clarisses qui tracent ce que doivent comporter obligatoirement les archives des communautés, tant en ce qui concerne les personnes que les biens, et les communautés elles-mêmes. Des consignes précises sont données par les assemblées et conseils de fédérations, notamment en cas de suppression de monastères.

A l'occasion du 4<sup>e</sup> centenaire de la naissance de Pierre Corneille, qui a donné lieu à un certain nombre de manifestations à Rouen, le monastère des bénédictines a exposé début juillet, des pièces d'archives concernant non pas Pierre Corneille, mais sa fille, Madeleine, devenue bénédictine du Saint Sacrement de Rouen en 1717 à 62 ans, sa charte de profession, et un registre avec la signature de son cousin, Fontenelle.

Toujours dans le domaine monastique, je conseille la lecture d'un article majeur d'Yvon Tranvouez, « Boquen, Clairvaux et retour. Un projet avorté de refondation monastique (1959-1962) », in *RHEF* 92 (2006), p. 193-220. Cet article renvoie à quelques ouvrages récents, dont l'un d'un des protagonistes de l'affaire, Bernard Besret.

L'auteur a utilisé les archives de la curie généralice de l'ordre cistercien de la commune observance, les archives privées Bernard Besret, déposées au Centre de recherches bretonnes et celtiques de l'université de Brest, ayant fait l'objet d'un mémoire de maîtrise d'histoire : Université de Bretagne, 2005, B. Lebel, *Classement et inventaire du fonds de l'abbaye de Boquen-Bernard Besret, 1936-1976*. Sont aussi utilisées les archives Daniel Rops, fonds Daniel-Rops

124F113 sq, aux archives départementales de Savoie. Boquen a été un lieu de restitution historique et monastique cistercien, puis un lieu de contestation catholique après mai 68. Dix ans plus tôt, un projet de refondation de la vie monastique à Clairvaux, se formait, se développait, puis s'effondrait, conflit entre un retour aux sources de la vie cistercienne (Dom Alexis Presse), et promotion d'un monachisme moderne, débarrassé de ses pesanteurs historiques (Bernard Besret). Cette divergence de vues de 1959-62 amène et prépare la « révolution de Boquen de 1973 ».

Il est intéressant de repérer à travers cet article, la localisation de fonds d'institutions récentes et éphémères, qui ne sont plus détenues par des instances ecclésiastiques.

## 2. CENTENAIRE DES LOIS DE SEPARATION

Pour clore le chapitre du centenaire de la loi de séparation du 9 décembre 1905, mentionnons de Jacques Sévenet, *Les paroisses parisiennes devant la séparation des Eglises et de l'Etat 1901-1908*, Letouzey, Paris, 2005, ouvrage écrit en s'appuyant sur les sources documentaires peu exploitées, bulletins paroissiaux, revues, minute de conférences publiques, rapports de police. Le livre retrace bien le psychodrame vécu par les catholiques parisiens, paroissiens, curés et archevêque. Libéré de la tutelle administrative de l'Etat, le diocèse de Paris dut davantage assumer ses besoins matériels, et proposer différemment sa foi.

Toujours sur le plan local, je signale que les archives du Nord ont fait paraître en 2005 aux éditions Snoeck, un bel ouvrage superbement illustré, *Les Eglises et l'Etat, d'une séparation à l'autre, 1789-1905*. Le catalogue raisonné de l'exposition est précédé de douze contributions sur le sujet. On reconnaît parmi les signatures, celles de Caroline Biencourt et Félicien Machelart pour ce qui concerne l'archidiocèse de Cambrai, et de Frédéric Vienne, pour le diocèse de Lille.

## 3. L'EGLISE EN FRANCE

Un ouvrage attendu depuis longtemps, parce qu'annoncé depuis longtemps, dont il a été question hier, *Inventaire des archives de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, 1919-1964. Fonds Chol-*

*let archevêque de Cambrai*, par Félicien Machelart, mon prédécesseur. Cet inventaire est en deux parties. Tout d'abord, le sommaire des procès-verbaux des assemblées des cardinaux et archevêques de France et des réunions de la commission permanente de 1919 à 1964, avec un index utile des mots-clés. Une seconde partie donne l'analyse des dossiers du secrétariat de la commission permanente de l'ACA, de 1919 à 1952. Une très utile liste des sièges épiscopaux avec leurs titulaires depuis 1919 vient clore cet ouvrage de 441 p., publié aux Presses universitaires Septentrion.

## 4. LE SAINT-SIÈGE

Vous avez certainement noté en juillet dernier que *La Croix* annonçait l'ouverture aux chercheurs des archives du pontificat de Pie XI, le 18 septembre, ce qui a eu lieu. Jean-Paul II avait pris la décision en 2003, les 30.000 volumes du pontificat, de 1922 à 1939 étant alors presque en état d'être ouverts, après avoir été inventoriés, numérotés, tamponnés et reliés. Notons que les papiers personnels des papes plus récents ont fait l'objet de publications. Je pense en particulier au *Journal de France 1945-1948*, d'Angelo Giuseppe Roncalli, introduit et annoté copieusement par Etienne Fouilloux, Cerf, 2006, 644 p. dont la publication nous éclairera sur la situation politico-religieuse en France après la guerre, et sur la personnalité du futur Pape.

Je pense aussi à la correspondance de Jean Baptiste Montini, le futur Paul VI, dont des correspondances entières ont fait l'objet d'éditions, avec Mariano Rampolla del Tindaro, 1922-1944, avec Giuseppe de Luca, 1930-1962, avec Paolo Caresana, 1915-1973, dans les Quaderni dell'istituto Paolo VI, et lettres aux familiers, 1919-1943, 2 volumes, dans les Pubblicazioni dell'istituto Paolo VI. Il est vrai qu'il s'agit de la correspondance antérieure au pontificat de Paul VI, de même que d'un journal antérieur à l'élection pour Jean XXIII.

Je mentionne, parce que peu connue pour l'histoire contemporaine de l'Eglise, la revue de l'Istituto Paolo VI, de Brescia. Dans le dernier numéro, le n°51, un passionnant article de Leo Declerck et Toon Osaer, « Les relations entre le cardinal Montini-Paul VI (1897-1978) et le cardinal Suenens (1904-1996) pendant le concile Vatican II ». L'article a été écrit à partir notamment des archives du cardinal Suenens

à l'évêché de Malines. Montini et Suenens se connaissaient avant le concile. L'article étudie les relations pendant les quatre sessions et intersessions, puis les relations après le concile avec les problèmes alors évoqués, le célibat des prêtres, la régulation des naissances, la mise en application de la collégialité des évêques et les réformes institutionnelles de l'Eglise. L'introduction en italien note que pour arriver à une reconstruction objective et historique des faits ce sont les archives du pontificat de Paul VI qui pourront un jour y aider.

Désormais, il semble que les archives des cardinaux de curie, pour ce qui concerne leur participation au gouvernement de l'Eglise, doivent être remises aux archives des différents dicastères romains. Dans une période récente, il n'en allait pas de même, ce qui a permis des études et des publications rapides. Je pense au volume *Le cardinal Tisserant (1884-1972), une grande figure de l'Eglise, une grande figure française*, actes d'un colloque tenu à Toulouse en 2002. Les archives du cardinal Tisserant sont détenues par l'association de amis du cardinal Tisserant, dont la présidente, une nièce du cardinal, Mme Paule Hennequin, a donné récemment dans le *BLE CVII/3*, un article « Le cardinal Eugène Tisserant, témoin de la charité », p. 297-306. Dans le volume du colloque de 2002 sont étudiés Tisserant et les Eglises d'orient, Tisserant bibliste, un aspect moins connu, Tisserant évêque de Porto Sainte-Rufine et Ostie, encore moins connu, et pour nous, Tisserant et la France, Tisserant et le quai d'Orsay, Tisserant et l'Académie française, Tisserant et Baudrillard, Tisserant et Vichy, Tisserant et le général de Gaulle.

## 5. COLLOQUES

Un autre cardinal, le cardinal Saliège, de Toulouse, doit faire l'objet d'un colloque à l'institut catholique de Toulouse les 3-4 novembre 2006. Le programme est alléchant. Il faut espérer que les actes paraîtront rapidement.

Les 26 et 27 octobre se tient à Sorèze comme tous les deux ans un colloque organisé par Marie-Odile Munier. Après un colloque sur Lacordaire, religion et politique, un sur des regards croisés sur la loi de séparation, c'est cette fois-ci *De l'antiquité à nos jours : histoire et méthodes de l'enseignement*.

**Fr. Hugues Leroy**

N.B. L'archiviste du diocèse de Tulle, M. Lajonchère, nous demande de faire un rectificatif à propos de ce que j'ai écrit dans le dernier alinéa de la page 2 (colonne de droite) du Bulletin n°64. Les archives diocésaines du diocèse de Tulle ont été déposées aux archives départementales, avant même la signature par l'évêque diocésain d'une convention en 1995, dépôt complété de 1996 à 2000, avant même son entrée en fonction.



**Inventaire des archives de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France 1919-1964**

Fonds J.A. Chollet archevêque de Cambrai

réalisé, édité et présenté par  
Félicien Machelart

Temps, espace et société  
Collection « Mythes, Imaginaires, Religions »  
dirigée par Daniel Dubuisson

16 x 24 cm - 448 pages

ISBN 2-85939-959-3

code 1004

**18 €**



# Compte-rendu des rencontres régionales

## Région Nord, Lille, 27 juin 2006

La réunion régionale fut marquée, le matin, par l'inauguration des nouveaux locaux des archives du diocèse de Lille, transférées dans une partie des locaux du Séminaire interdiocésain, au 74 rue Hippolyte Lefebvre à Lille. L'important accroissement des archives, en raison notamment de l'afflux des archives paroissiales rassemblées à l'évêché depuis 2001, a provoqué ce transfert d'envergure, des combles de l'hôtel particulier des 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles devenu palais épiscopal en 1913, au niveau inférieur de l'aile droite de l'ancien Grand Séminaire de Théologie de Lille, élevé en 1930-1931.

Posée une première fois en 1996, la question du déménagement réapparut en juin 2004 et fut clairement analysée dans un rapport de l'archiviste diocésain le 10 septembre courant. Les mois qui suivirent permirent de monter à bien le dossier immobilier et financier dont les conclusions furent adoptées en conseil épiscopal le 14 janvier 2005. Entre les mois d'octobre 2005 et de février 2006, les nouveaux locaux, sans usage antérieur, furent aménagés pour recevoir les différentes salles spécifiques aux archives. Dans le même temps, se déroulaient les préparatifs du déménagement lui-même. Epaulé par deux bénévoles et deux stagiaires de l'Université de Lille 3 Charles de Gaulle, l'archiviste procédait ainsi au conditionnement des documents en vrac et assurait le versement systématique des archives historiques et intermédiaires de tous les services diocésains aux archives diocésaines. Le déménagement lui-même s'effectua du 27 mars au 18 avril 2006, mobilisant sept puis cinq personnes, cette phase correspondant à elle seule, à plus de 700 heures de travail.

Les nouveaux locaux se veulent fonctionnels. Toutes les pièces sont établies au même niveau. La vaste salle de lecture, prévue pour 8 personnes, et le bureau de

l'archiviste sont établis en rez-de-jardin, tout comme la grande salle de tri et la bibliothèque historique constituée à l'occasion du déménagement. Les documents de grand format (plans, affiches et photographies) sont rangés dans une pièce particulière dans des meubles métalliques appropriés. Le magasin des archives occupe la crypte de l'ancienne chapelle du Grand Séminaire. Celui-ci comporte en son centre une deuxième section bibliothèque et, en annexe, une salle d'archives audiovisuelles. Ainsi, les archives diocésaines se déploient sur 1 500 mètres linéaires et la bibliothèque historique s'étire sur quelques 600 mètres.

L'inauguration a eu lieu en présence du Père Gérard Defois, archevêque évêque de Lille, du Père Pascal Delannoy, évêque auxiliaire, du Père Hugues Leroy, président de notre association, du Chanoine Roger Desreumaux, archiviste émérite du diocèse, de Madame Rosine Cleyet-Michaux, directrice des Archives Départementales du Nord, de Jacques Prévotat, professeur d'histoire religieuse à l'Université Lille 3 Charles de Gaulle, mais également d'une partie des membres de la toute jeune Commission Diocésaine d'Archives et d'Histoire, de plusieurs administrateurs de notre association, de conservateurs et attachés de conservation des Archives Départementales du Nord et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas-de-Calais.

Dans sa présentation, l'archiviste diocésain a chaleureusement remercié les protagonistes et acteurs de la nouvelle installation, tout particulièrement Alain Bertrand, économiste diocésain, André Cotignies et Jacques Desramaut, qui travaillent assidûment aux archives en tant que bénévoles, Audrey Cassan et Magali Soler, les deux stagiaires évoquées plus haut.

Le Père Defois a rappelé l'importance que revêtent les archives pour un diocèse. Ces documents, natu-

rellement ancrés dans le passé, ont, selon lui, un rôle dans le présent et le futur. « *Vous faites ici œuvre de mémoire et aussi d'avenir, dans un espace de rencontres et d'échanges ouvert à tous* » a-t-il dit à l'archiviste diocésain et à ses collaborateurs avant d'ajouter : « *Il ne s'agit pas de fossiliser le passé mais de faire surgir des promesses de créations nouvelles... À nous maintenant de remplir les rayonnages vides !* »

Quant au Père Leroy, il s'est félicité de l'investissement personnel, intellectuel et financier du diocèse de Lille en espérant que son exemple soit suivi par d'autres.

L'après-midi, les archivistes ecclésiastiques de la « région Nord », étaient invités à échanger sur l'histoire de leurs services propres. En dépit de l'absence, pour des raisons diverses, des archivistes d'Amiens, Beauvais, Cambrai et Soissons, les témoignages des archivistes diocésains d'Arras, Lille, Nice, Rouen et Tournai (Belgique), de l'archiviste de l'Université Catholique de Lille et de plusieurs archivistes de congrégations féminines, ont fait part de l'incroyable variété des fonds et des situations locales. La seule constante semble bien être le manque effectif de prescriptions diocésaines ou régulières en matière d'archives.

Sur le seul plan des diocèses, les différences sont

manifestes entre les évêchés de Lille, doté sans interruption d'un archiviste depuis sa création en 1913, Nice, pourvu d'un tel poste en 1948 ou Arras dont le service d'archives n'a été mis en place qu'en 1967. L'un des participants à la réunion, Caroline Honoré, était même la première archiviste de l'évêché de Tournai : elle fut en effet nommée en novembre 2005. Elle a présenté la situation paradoxale de ses propres archives. Bénéficiant d'un inventaire systématique récent qui a donné lieu à une remarquable publication en 2004, elle doit cependant se contenter de locaux tout à fait insuffisants et de moyens très limités, en faisant face par ailleurs à une réelle absence de pratique archivistique dans la mesure où les archives, dont le fonds est quasi postérieur à 1940, n'ont pas été prises en compte avant... 1999. Elle a également évoqué la très grande diversité des dépôts d'archives diocésaines et paroissiales en Belgique, ce qui confirme, si besoin était, que le régime concordataire n'est pas meilleur pour les archives ecclésiastiques que celui de Séparation.

**Frédéric VIENNE**  
du diocèse de Lille

## Centre-Est

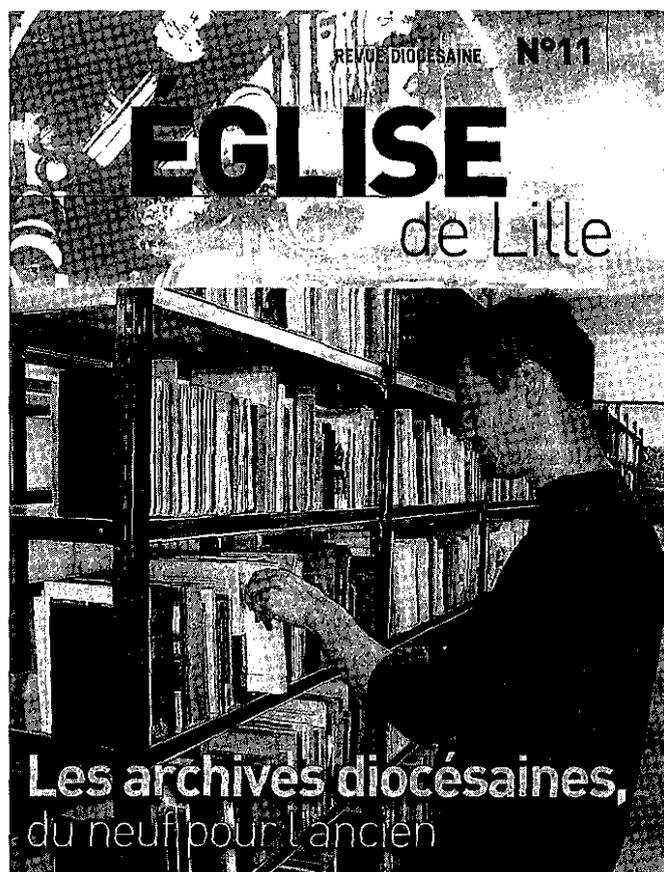
(provinces ecclésiastiques de Lyon et Clermont)

A la demande répétée de plusieurs archivistes des diocèses et des congrégations de la région, une première rencontre a eu lieu au Centre Jean Bosco, à Lyon-Fourvière, les 2 et 3 mai 2006, soit trois demi-journées, avec hébergement sur place. Trente-cinq archivistes ont pu y participer, principalement de congrégations. Six services d'archives diocésaines étaient représentés, dont trois diocèses pour deux personnes.

La préparation et la coordination ont été assurées par deux archivistes de Lyon, Sœur Marie-Laure MORETTI, des Sœurs de St Joseph et Frère Francis RICOUSSE des Frères des Ecoles Chrétiennes..

Il s'agissait d'une rencontre de formation et en même temps, pour beaucoup, une première occasion de faire connaissance et de s'exprimer sur les conditions de leur fonction.

Le travail de la première journée a été préparé et animé par Claudine PEZERON, archiviste diocé-



saine d'Aix en Provence, une des vice-présidentes de notre association : exposés et exercices sur les questions de terminologie et les principales démarches pratiques de la fonction d'archiviste. La troisième demi-journée, le lendemain a commencé par un exposé consistant de Sœur Marie-Louise GONDAL, Sœur de St Joseph sur son expérience de praticienne des fonds d'archives religieuses et d'archives publiques pour ses recherches relatives aux origines des Sœurs de St Joseph au 17<sup>e</sup> siècle.

Après des échanges en divers groupes sur les acquis de la rencontre, nos situations et nos besoins, il s'est dégagé un accord sur deux rencontres annuelles d'une journée, à l'automne et au printemps.

**Francis RICOUSSE**

Archiviste des Frères des Ecoles Chrétiennes

## **l'Arc méditerranéen**

Depuis les dernières journées d'études de notre association (en 2005), les archivistes diocésains et congréganistes de l'Arc méditerranéen se sont réunis à quatre reprises (23 novembre 2005, 1<sup>er</sup> février, 5 avril et 14 juin 2006).

Le Père Hugues LEROY, président de l'A.A.E.F., a présidé la rencontre du 23 novembre dernier à Aix en Provence. Nous avons profité de sa présence pour évoquer avec lui des questions qui touchent à la vie de l'association ainsi que des points fondamentaux

tels que le statut de l'archiviste diocésain, le problème des versements aux Archives Départementales, etc... Les journées du 1<sup>er</sup> février et du 5 avril ont été consacrées à des questions touchant aux techniques d'archivage et de gestion d'un fonds. Voici pêle-mêle les sujets traités : Récolement (présentation générale et exercices pratiques sur un fonds d'archives), quiz général sur des notions d'archivistique, classement des registres de catholicité, logiciel de description archivistique –normes ISAD-G.

La tradition veut que la dernière réunion avant l'été soit l'occasion de découvrir les richesses culturelles de nos diocèses. Après Nîmes en 2003, Nice en 2004, c'était au tour de Valence de nous accueillir le 14 juin dernier. Au programme : visite de la ville de Valence, des Archives diocésaines et du musée d'art sacré de Mours.

Ces réunions régionales, ouvertes aux archivistes et à leurs collaborateurs, réunissent régulièrement entre 15 et 20 participants. De nouveaux archivistes se sont joints à ces travaux : Marseille, Montpellier et plusieurs contacts ont été pris avec les diocèses de Digne et de Mende. Ces rencontres sont un lieu de travail en commun, de partage d'expériences et de relations humaines enrichissantes. L'équipe des Archives diocésaines d'Aix assure toujours avec compétence et efficacité la préparation de ces rencontres (travail en ateliers, logistique...)

**Gilles BOUIS**

Archiviste diocésain de Nice



## **Journées des Archivistes Diocésains**

6 et 7 juin 2007

# Rencontre avec Monseigneur Henri Brincard

**N**ous avons donc rencontré le 31 janvier Mgr Brincard, moi-même comme président de l'association, deux vice-présidents, fr. Francis Ricousse et Claudine Pézeron, un archiviste diocésain, Frédéric Vienne. un autre archiviste diocésain s'était désisté.

Nous voulions rencontrer l'évêque en charge au sein de la conférence de évêques de France, du dossier des archives ecclésiastiques. Nous voulions réfléchir sur les moyens de mettre en œuvre une collaboration efficace, en offrant aide et soutien.

Mgr Brincard, est pénétré de la certitude de la mission pastorale importante des archivistes ecclésiastiques. Il a rappelé que son rôle était d'abord auprès des archives de la conférence des évêques, le CNAEF, avec toutes les questions techniques et de gestion que cela comporte. Mgr Brincard a précisé, qu'en ce qui concernait les archives diocésaines, il n'avait pas de mission d'autorité au sein de la conférence des évêques, qui elle-même ne peut se substituer aux évêques dans leur diocèse.

Il peut faire remonter à la conférence des évêques les questions visant à une harmonisation des pratiques. nous avons évoqué avec lui un certain nombre de questions, ou de problèmes concrets.

Il peut cependant être une référence pour rendre des services ou agir pour que des orientations puissent être données par la conférence, orientations non contraignantes, mais encourageantes. Ainsi nous lui avons proposé de nous atteler à l'élaboration d'un outil de référence donnant de grandes orientations, un directoire à élaborer, discuter, puis à faire adopter par la conférence des évêques, outil de référence qui se substituerait à l'actuel règlement des archives ancien et périmé. Ce nouveau règlement adapté aux temps et à la situation française est d'ailleurs demandé par les textes romains depuis de nombreuses années.

le président de notre association étant membre du conseil d'orientation du CNAEF, une première collaboration est née, et doit être suivie de propositions de notre part.

**fr. Hugues LEROY**

# Journées d'études mars et octobre 2005

## Réflexion autour du Charisme congréganiste

Chaque famille religieuse a une vocation d'ensemble, à laquelle les vocations personnelles participent. Un élan donné par Dieu la fait tendre vers une certaine plénitude surnaturelle et lui imprime son caractère. Ce caractère s'incarne sous différentes formes et l'Eglise compte que ces familles spirituelles seront fidèles à cette personnalité commune. On a coutume actuellement de l'appeler le "charisme" propre à cette famille et c'est chez les fondateurs qu'il est apparu.

"Charisme" est un terme polyvalent qui risque même aujourd'hui d'être équivoque. C'est pourquoi il a besoin d'être précisé.

### I – Différentes significations du mot charisme

En voici quelques-unes, relevées dans différents ouvrages.

#### 1. Dictionnaire Robert :

Du grec "charisma" = grâce, faveur. En théologie : don particulier confié par grâce divine. ... "charismes et visions des grands personnages mystiques comme en connaîtront un Saint Bernard, une Thérèse d'Avila".

#### 2. Dictionnaire Larousse :

Nom donné à des dons spirituels extraordinaires octroyés transitoirement par l'Esprit-Saint à des groupes ou à des individus en vue du bien général de l'Eglise.

De nombreux témoignages de charismes sont donnés dans l'Evangile, les Actes des Apôtres et surtout les écrits de Saint Paul. Le Pape a le charisme de l'infaillibilité. On a parfois réservé ce

nom aux manifestations spectaculaires que l'on rencontrait dans les communautés de l'âge apostolique.

L'encyclique "*Mystici corporis Christi*", de 1943, a rappelé que les charismes étaient de tous les temps. Il appartient à l'autorité hiérarchique de juger de la valeur de charismes apparents.

### 3. Vocabulaire de théologie biblique (p. 151) :

Le mot "charisme" est le décalque français du grec **charisma** qui signifie don gratuit et se rattache à la même racine que "charis" = grâce.

Dans le Nouveau Testament, le mot n'a pas toujours un sens technique. Il peut désigner tous les dons de Dieu qui sont irrévocables (Rm. 11, 29), notamment ce don de grâce qui nous vient par le Christ et qui s'épanouit en vie éternelle (Rm. 6,23).

Dans le Christ, Dieu nous a comblés de grâces et il nous accordera toute espèce de dons (Rm. 8,32). Mais le premier de ces dons, c'est l'Esprit-Saint lui-même qui est répandu dans nos cœurs et y met la charité (Rm. 5,5 et 8,15).

L'usage technique du mot "charisma" s'entend essentiellement dans la perspective de cette présence de l'Esprit qui se manifeste par toutes sortes de dons gratuits (1 Co. 12, 1-4). L'usage de ces dons pose des problèmes, surtout dans les épîtres pauliniennes.

#### Développement :

**a) dans l'Ancien Testament**, la présence de l'Esprit de Dieu se manifeste chez les hommes qu'il ins-

pirait par des dons extraordinaires, allant de la clairvoyance prophétique aux ravissements (1 R 22,28 et Ez. 3,12).

**b) dans les Actes des Apôtres**, l'Esprit-Saint se manifeste le jour de la Pentecôte. Des charismes particuliers sont accordés en premier lieu aux Apôtres, mais on les rencontre aussi chez les gens de leur entourage, parfois dans l'exercice de certaines fonctions (Etienne, Philippe), et toujours destinés au bien de la communauté.

**c) dans les Eglises pauliniennes**, les mêmes dons de l'Esprit appartiennent à l'expérience courante. La prédication de l'Apôtre s'accompagne de l'Esprit et d'œuvres de puissance, c'est-à-dire de miracles. Paul se soucie de discerner ce qui est de l'Esprit.

**d) les charismes dans l'Eglise** : Paul propose une doctrine générale pour éviter les inconséquences des fidèles :

- unité et diversité des charismes,
- classification des charismes,
- règles d'usage : il est nécessaire de ne pas éteindre l'Esprit, il faut néanmoins en vérifier l'authenticité,
- le charisme et l'autorité ecclésiastique : charisme de gouvernement.

#### **4. Encyclopédie Catholicisme : hier, aujourd'hui, demain :**

On y trouve le plus long développement du mot avec la formule la plus simple : « on entend par charisme un don gratuit surnaturel, passager, conféré en vue de l'utilité générale pour l'édification du corps mystique. Suit un long développement du témoignage de Saint Paul, puis la notion théologique selon Saint Thomas, suivie d'un commentaire intitulé 'Charisme et corps mystique'. »

De nos jours, on tend à revenir à une notion du charisme plus compréhensible, plus universelle, englobant toutes les manifestations de l'Esprit à l'intérieur du Corps mystique, qui ont pour but l'édification et l'extension de celui-ci.

Les charismes se rencontrent aux divers plans de l'Eglise :

**a) au plan culturel et liturgique** : le parler en langues

**b) au plan doctrinal** :

- les charismes transforment l'enseignement humain en annonce authentique du message rédempteur,
- les charismes confirment la vérité du message par des signes,
- les charismes assurent l'édification de l'Eglise dans la foi.

**c) au plan de l'action collective**, qu'elle soit d'ordre apostolique ou charitable.

Ainsi les trouve-t-on à l'origine de toutes les initiatives fécondes qui, à chaque époque, marquent la physionomie de l'Eglise. le charisme a alors pour effet de susciter la vocation à tel ou tel état de vie...

#### **5. Dictionnaire encyclopédique du Christianisme - ancien - tome I :**

Dans l'Ancien Testament, le terme charisme a, en général, le sens de don, de cadeau, résultant de la grâce divine (1 P. 4,10 - Rm. ,14-16 - 1 Co. 7,7).

Le mot prend une signification plus précise et plus technique, où il désigne manifestement les dons particuliers de l'Esprit-Saint à la communauté chrétienne. Ceux-ci se partagent en deux catégories : la première comprend les dons vraiment extraordinaires qui ne correspondent à aucune fonction hiérarchique précise dans le cadre de la communauté : parler en langues, miracles... La seconde regroupe ceux qui confèrent la capacité de gouverner, d'assister, d'enseigner.

Cette distinction est utile pour comprendre les développements ultérieurs et la réflexion chrétienne au sujet des charismes.

Les pages suivantes relatent la pratique des charismes du temps des Pères, avec des nuances. Les Pères du 2<sup>e</sup> siècle témoignent de la croyance aux charismes de l'Eglise de leur temps, mais cherchent à fixer des limites et des modalités de charismes permettant de distinguer ceux des orthodoxes et ceux que revendiquent les hérétiques.

**“La vie fraternelle en communauté” - Document plus récent, de 1994, émanant de la Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée**

et les Sociétés de Vie Apostolique : le charisme y a droit de cité.

« La communauté religieuse participe à la vision renouvelée et approfondie de l'Eglise elle-même. D'où quelques conséquences : ... de l'Eglise animée par les **charismes à la dimension charismatique** de la communauté religieuse. La communauté religieuse est cellule de communion fraternelle, appelée à vivre dans la lancée du **charisme de fondation**. Elle fait partie de la communion organique de toute l'Eglise, enrichie sans cesse par l'Esprit d'une variété de ministères et de charismes.

Pour être admis à faire partie d'une telle communauté, la grâce spéciale d'une vocation est nécessaire. Concrètement, les membres d'une communauté religieuse se trouvent réunis par un commun appel de Dieu dans la ligne du **charisme** ; ils vivent une consécration ecclésiale commune originale et une réponse commune, participant à l'expérience de l'Esprit vécue et transmise par le fondateur, ainsi qu'à sa mission dans l'Eglise.

La communauté religieuse veut aussi recevoir avec reconnaissance les **charismes** "plus simples et plus répandus" que Dieu distribue à ses membres pour le bien de tout le corps. Elle existe pour l'Eglise, pour la manifester et l'enrichir, pour la rendre plus apte à remplir sa mission. (*Lumen Gentium* - art. 12) ,,

Au n° 45, 6 paragraphes concernent le **charisme** comme composante fondamentale pour l'unité de la communauté. Le n° 46 lui fait suite sous l'aspect négatif.

N° 60 : "Dans l'Eglise particulière, la communauté religieuse apporte la richesse de sa consécration, de sa vie fraternelle et de son **charisme**."

Il ne faut pas oublier que tout **charisme** naît dans l'Eglise et pour le monde, qu'il doit être sans cesse ramené à ses origines et à sa finalité et qu'il est vivant dans la mesure où il leur est fidèle.

La charité étant le meilleur de tous les **charismes** (cf 1 Co 13,13), la communauté religieuse, partie vivante de l'Eglise, l'enrichit d'abord de son amour.

**Charisme** et Eglise particulière ne sont pas faits pour s'opposer, mais pour se soutenir et se com-

pléter, surtout en ce moment où surgit plus d'un problème quant à l'actualisation du **charisme** et à son insertion dans une réalité qui a changé.

## II - Le charisme des fondateurs

L'Eglise nous engage à chercher le "**charisme du fondateur**" et le "**charisme de l'Institut**".

Le Concile a insisté à bon droit sur l'obligation pour les religieux et les religieuses d'être **fidèles à l'esprit de leurs fondateurs, à leurs intentions évangéliques, à l'exemple de leur sainteté**.

Les fondateurs ont reçu un "charisme", un don de Dieu, destiné à toute la famille spirituelle qui naissait d'eux. Ils ont été suscités par Dieu en vue d'un avenir dont le temps présent est une étape.

Les dons de nature et de grâce dont Dieu les a comblés gardent, transposés, comme le demandent les conditions nouvelles de l'existence, une **valeur exemplaire toujours actuelle et neuve**.

### Que dit le Concile à ce sujet ?

"*Perfectae caritatis*", art. 2, paragraphe b, au sujet des principes généraux de l'adaptation et du renouveau, note : "*Il est de l'avantage même de l'Eglise que les Instituts aient leur caractère particulier et leur rôle propre. Aussi doit-on chercher à connaître et à garder fidèlement l'esprit des fondateurs et leurs objectifs propres, ainsi que les saines traditions, tout cela qui constitue le patrimoine de chaque Institut.*"

Dans l'exhortation apostolique sur le renouveau de la vie religieuse *Evangelica Testificatio*, Paul VI, dans l'article 11, rappelle : "*Le charisme de la vie religieuse, en effet, loin d'être une impulsion née de la chair et du sang (Jn 1,13), ou l'issue d'une mentalité qui se modèle sur le monde présent, est bien le fruit de l'Esprit-Saint toujours agissant dans l'Eglise (Rm. 12,2)*".

A l'article 12, Paul VI continue : "*L'élan intérieur qui lui répond suscite au cœur de l'existence certaines options fondamentales. La fidélité à leurs exigences est la pierre de touche de l'authenticité d'une vie religieuse.*"

## Jean-Paul II dans *Vita consecrata*

Grâce à lui, nous avons un nouvel éclairage sur les **charismes de la vie consacrée**. On sait que le Pape Paul VI est le premier à avoir employé le terme "charisme" pour inviter les consacrés, à la suite du Concile, à retrouver et à revivifier leur charisme propre, conformément à l'expérience spirituelle de leurs fondateurs.

Pour préparer le Synode sur la vie consacrée, l'Instrumentum laboris affirmait : *"la diversité des charismes permet d'exprimer des styles divers de vie communautaire et d'apostolat dans l'unique mission de témoigner de traditions spirituelles, de styles de communauté, de structures de gouvernement différents."*

Mais Jean-Paul II poursuit son intuition première en montrant que les charismes des divers Instituts ont en commun de comporter constitutivement une triple orientation : vers le Père, vers le Fils, vers l'Esprit-Saint et il décrit chacune de ces orientations (art. 36 de *"Vita Consecrata"*).

La fidélité à l'esprit des fondateurs n'est pas un conformisme anachronique. Trop souvent, des religieux qui n'en ont pas le sens, prétendent qu'elle empêche toute innovation. L'authentique fidélité est créative, mais dans certaines lignes. Elle est une entrée sans cesse renouvelée dans cet élan qui a suscité la grâce du Saint-Esprit pour faire naître l'Institut et dont le Dieu fidèle veut le faire renaître.

### Que retenir de la théologie moderne ?

Ce sont les hommes qui font l'histoire, mais Dieu ne cesse de la régler, il intervient, il a ses plans à lui, pour les réaliser, il distribue ses **charismes**. La grande nouveauté des perspectives théologiques de notre époque, c'est la réapparition de la personne de **l'Esprit-Saint** dans la conscience religieuse et ecclésiale : le plan divin est l'œuvre de la première Personne de la Sainte Trinité. C'est le Christ qui nous sauve, c'est l'Esprit-Saint, l'Esprit du Christ qui le révèle, qui sanctifie le monde par sa grâce et qui intervient dans son histoire.

Dans une conférence, le Père Molinari, s.j., préparant l'aggiornamento des Instituts, disait : *"Le charisme est tellement grâce dans l'âme de cha-*

*cun de nous qu'il suffit de parler de leur fondateur et de leurs origines d'une manière compétente à des religieux, pour provoquer immédiatement une vive réaction des plus positives... Or, il n'y a d'autre réponse pour expliquer cette réaction que celle-ci : on parle à ces religieux de quelque chose que le Saint-Esprit leur avait déjà mis dans le cœur."* Qu'il en soit ainsi pour nous !

### III - Découverte de la valeur du charisme à l'aide des archives

Le charisme est une grâce, il en résulte qu'il est une réalité et non une idée ou une formule. Le charisme d'un Institut religieux est une grâce qui s'exprime dans la mission, que la grâce révèle et dont elle aide la réalisation.

Mais la réalisation est différente à chaque étape de l'histoire et, par conséquent, la mission de l'Institut n'est jamais exactement la même ; elle est adaptée aux besoins et aux circonstances concrètes des temps et des lieux, mais aussi aux personnes et aux possibilités.

Pour mettre en lumière ce charisme, qui est grâce et mission, et pour en vivre, le retour aux sources est indispensable. C'est là que les archives de l'Institut permettent de comprendre ce mystère divin qu'est la vie du fondateur et la mission dans le service.

Faut-il énumérer dans cette rencontre ce que ces lieux sacrés des archives cachent encore à notre entendement ? Comment parler de **continuer une mission**, si on ne la connaît pas ? La vie et les écrits des fondateurs y auront une place particulière, mais il faudra aussi se pencher sur l'évolution historique.

Nous sommes convaincus que le charisme doit révéler le visage du Christ que l'Institut est appelé à montrer au monde ; c'est pourquoi, le charisme doit être repensé et approfondi pour ne pas en altérer la signification profonde.

Les archives sont donc le moyen à notre portée pour aider et éveiller la conscience du charisme et le goût d'en vivre.

## Transmission du charisme aux laïcs

Comment envisager et comprendre l'expression ? Dans *Vita Consecrata*, nous trouvons trois articles 54, 55, 56 sous les appellations suivantes : "collaboration avec les laïcs -pour un dynamisme spirituel et apostolique rénové -laïcs volontaires et associés".

De plus, en juin 1998, paraissait un texte de la Commission des Congrégations dans l'enseignement, au niveau des Supérieurs Majeurs de France, portant le titre *L'exercice de la tutelle et la transmission des charismes au tournant de l'an 2000 dans les établissements*". Le texte m'a laissée sur ma faim, bien que de longs articles expliquent les charismes et leur transmission.

Il faudrait une session entière pour approfondir cette transmission, les différents niveaux de partage, de collaboration, chercher les aspects concrets du charisme de l'Institut, ce qui ne peut pas se faire par un texte. Certes, ce texte a l'avantage de nous interroger, de nous provoquer ; toutefois sa mise en œuvre est réalisée par des personnes, par des témoignages et je suis consciente des limites rencontrées.

Mais, disait Saint Vincent : "*L'amour est inventif jusqu'à l'infini*".

### Conclusion

Cette conclusion est tirée de la préface de l'Encyclopédie *Catholicisme : hier -aujourd'hui - demain* :

*"Nous serons extrêmement attentifs au passé... Tant pis pour qui veut confondre valeur et nouveauté. Il n'y a pas que les hommes d'aujourd'hui, les idées d'aujourd'hui, les méthodes d'aujourd'hui. Le monde a une longue histoire, pleine de travaux et d'expériences, qui peuvent nous instruire. Il faut être très ignorant pour ne pas savoir que le passé contient une immense richesse accumulée. S'en priver, c'est s'appauvrir. Notre premier soin sera de recueillir tout le legs des siècles avec respect et reconnaissance.*

*"Dresser l'inventaire des choses reçues, les admirer sur toutes leurs faces, répéter matériellement toutes les formules des anciens n'est pas suffisant. Il s'agit de tirer profit de tout cela, c'est-à-dire de le rendre assimilable à nous et à ceux qui vivent avec nous : un effort d'adaptation s'impose. Bien plus, il s'agit d'enrichir encore ce trésor reçu. Le travail d'hier doit nous servir d'exemple pour travailler à notre tour."*

L'heure des chantiers est aussi l'heure des architectes. Demain est à bâtir et cela nous revient.

**Sœur Claire HERRMANN**  
Fille de la Charité

8 mars 2005

## Journées d'études

17 et 18 octobre 2007

chez les Prêtres de la Mission  
95, rue de Sèvres - 75006 Paris

# Le Charisme de la Xavière

## Carte d'identité de la Xavière

La Xavière est née le 23 septembre 1921, au 39 rue Breteuil, dans le centre-ville de Marseille. La fondatrice est Claire Monestès, originaire de Chambéry, mais de parents venant du nord de la France, installés à l'île de la Réunion, et du Gers ou plus lointainement du Portugal.

Le co-fondateur est le Père jésuite, Antonin Eymieu (1861-1933). La fondatrice fut aidée moralement et financièrement dans cette entreprise par une amie, Léonie Fabre, fille, petite-fille et arrière-petite-fille d'armateurs marseillais depuis des générations et sœur de l'inventeur de l'hydravion, Henri Fabre.

La congrégation de la Xavière fut reconnue dans le diocèse de Paris d'abord comme pieuse union en 1936 par le cardinal Jean Verdier,

puis comme congrégation le 4 février 1963 pendant une inter-session du Concile Vatican II.

Enfin, la reconnaissance légale fut accordée par l'Etat français le 27 juillet 2005.

Voilà en résumé la carte d'identité de cette nouvelle famille religieuse. Je vais maintenant développer le contexte politique et ecclésial dans lequel elle est née, ce qui va expliquer les raisons de sa naissance.

## I. LE CONTEXTE POLITIQUE FRANÇAIS

La fin du XIX<sup>e</sup> siècle est une époque troublée. Elle vient à la suite de l'affaire Dreyfus, de la défaite de 1870, de la Commune, etc. Déjà, la sécularisation de la vie quotidienne et de l'enseignement s'est mise en marche par des lois successives à partir de 1880, année de naissance de Claire Monestès. Les congrégations non autorisées, et au premier rang les jésuites, sont expulsées dès cette année-là. 261 couvents

d'hommes (dominicains, franciscains, bénédictins, prémontrés) sont vidés de force. C'est l'année où Jules Ferry est président du Conseil. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, c'est la guerre ouverte avec l'Eglise. Les lois anticongréganistes vont commencer à se mettre en place. Je n'y reviens pas puisque nous étudions ce sujet depuis plusieurs années.

Une fois les religieux partis, c'est la déstructuration des œuvres et un grand trouble dans le peuple chrétien. Toutefois, le sectarisme de la République aura des conséquences inattendues :

Les expulsions vont favoriser un développement missionnaire très grand, soit en Europe soit dans les autres continents. On estime que des milliers de religieux (entre 30 et 60 000) sont partis hors de France au début du siècle.

D'autre part, grâce à l'épreuve de cette laïcisation à outrance, les religieux, hommes et femmes, qui se sécularisent vont découvrir qu'ils peuvent être présents à la société française d'une autre manière<sup>1</sup>. La première Guerre mondiale dans la fraternité des tranchées va accentuer cette prise de conscience.

Des laïcs découvrent également qu'on peut se passer d'institutions et de cadres spécifiquement catholiques pour exercer une mission d'évangélisation.

Peu à peu se fait jour la nécessité d'inventer une nouvelle façon de témoigner de sa foi dans la cité, car il s'agit de "*relever le défi de la foi de l'intérieur de la culture moderne, en vérifiant que la foi n'est pas l'ennemie de l'intelligence, mais qu'elle a en elle la force de s'inscrire dans des formes nouvelles de rationalité et de sensibilité, comme François-Xavier face à la Chine*" (Dagens). Et c'est là qu'intervient la naissance de la Xavière. Mais au préalable, rappelons le contexte ecclésial qui a précédé la fondation.

<sup>1</sup> Voir Claude Dagens, *D'un siècle à l'autre : la mission des congrégations à l'épreuve de l'histoire*, p. 237-238, in Actes du Colloque des 17-18 octobre 2003 – Maison de la Chimie – Paris, éditions Don Bosco, Paris.

## II. LE CONTEXTE ECCLESIAL

### 2.1. Léon XIII (1878-1903) et le catholicisme social

Après la guerre de 1870, un nouveau courant voit le jour au sein du catholicisme français, à l'initiative de jeunes aristocrates comme Albert de Mun, René de la Tour du Pin, marqués par les enquêtes du sociologue catholique Le Play (1806-1882) sur le paupérisme et par les condamnations du socialisme et du libéralisme économique par Pie IX (Syllabus, 1864).

En outre, les deux amis sont influencés par les idées de l'évêque de Mayence, Mgr Ketteler, une des têtes du catholicisme social allemand. Il prône les principes d'un christianisme social dont s'inspirera Léon XIII pour rédiger la fameuse encyclique *Rerum novarum* (1891). Albert de Mun fonde les Cercles catholiques d'ouvriers auxquels participent des membres des classes dirigeantes, et ces cercles se répandent très rapidement. Il ranime en France le courant du catholicisme social qui s'était développé dans les années 1830 à 1850 avec Lamennais, Montalembert, Lacordaire, Ozanam... Il révèle à la bourgeoisie catholique la spécificité du monde ouvrier et de ses problèmes, ainsi que la mission de l'Eglise à son égard.

En 1886, Albert de Mun fonde l'ACJF (*Association Catholique de la Jeunesse française*), recrutée en milieu étudiant catholique. Elle propose de rechristianiser la société par une vie d'union à Dieu, par des cercles d'études et l'action sociale. C'est la première forme de l'Action catholique en France.

Dans cette mouvance du catholicisme social en Europe, il faut nommer aussi Gaspard Mermillod, le vicaire apostolique de Genève qui devient évêque de Lausanne en 1882 et cardinal en 1890. Il joue un rôle actif dans le catholicisme social, notamment en organisant les rencontres internationales annuelles à Fribourg à partir de 1884. Lui aussi prend une part active dans la préparation de l'encyclique *Rerum novarum* qui sera publiée en 1891.

Venons-en au pontificat suivant, celui de Pie X.

### 2.2. Pie X (1903-1914)

Le but de ce pape qui succède à Léon XIII est de restaurer la société chrétienne face à l'effondrement de l'ordre social, moral et intellectuel qui a débuté avec la Révolution française, ordre que l'Eglise catholique avait mis des siècles à construire en Europe et en particulier dans notre pays. Sa devise n'est-elle pas : " *Tout instaurer dans le Christ* ". Cette finalité est

également celle des catholiques français en ce début de siècle.

Je passe sur le pontificat de Benoît XV pour aborder celui de Pie XI.

### 2.3. Pie XI (1922-1939)

Achille Ratti (1857-1939) est contemporain du cofondateur de la Xavière, le P. Antonin Eymieu à quatre années près. Il mourra en 1939 comme Claire Monestès et il commence son pontificat en 1922, l'année consécutive à la fondation. C'est un pape familier de la spiritualité ignatienne qui, comme on le sait, est une spiritualité apostolique et missionnaire, désireuse d'étendre le règne du Christ jusqu'aux extrémités du monde.

De 1882 à 1912, Il fut aumônier des religieuses du Cénacle à Milan. Dans le cadre de cette fonction, il donne plusieurs fois les Exercices spirituels.

Devenu pape, il déclare Ignace de Loyola patron céleste des Exercices spirituels dès le 25 juillet 1922 et il cherche à promouvoir les Exercices dans deux encycliques *Mens nostra* (1929) et *Ad catholici sacerdoti* (1935).

Pie XI retient de cette spiritualité colorée par celle du Cénacle trois caractéristiques : la place essentielle de l'Esprit saint, la place de Marie dans le mystère du salut et la place centrale de l'eucharistie " dont le cœur est l'offrande de soi, l'abnégation existentielle dans le service de l'autre. " (Marie-Thérèse Desouche p. 111). Ces trois notes seront aussi au centre du charisme de la Xavière.

Pie XI est aussi le pape qui développera l'Action catholique, et les premières xavières s'y engageront à fond : JOC, et surtout JEC.

Voilà tracée à grands traits la toile de fond socio-politique et ecclésiale de l'époque où naquit la Xavière. Je vais essayer maintenant de voir l'articulation qu'il y a entre cette situation et l'appel de l'Esprit Saint tel qu'il fut entendu par les deux fondateurs, le P. Antonin Eymieu et Claire Monestès, appel qui voulait répondre aux besoins d'évangélisation du monde ouvrier en particulier, mais aussi des autres milieux.

## III. LES DEUX FONDATEURS PRINCIPAUX

### 3.1. Le P. Antonin Eymieu (1861-1933)

Très jeune, il connaît les contrecoups des mesures républicaines, puisqu'il a dix-huit ans au moment où Jules Ferry devient ministre de l'Instruction

publique. C'est cette année-là qu'Antonin entre au grand séminaire de Romans dirigé par les Jésuites, et l'année suivante, en 1880, ceux-ci, ainsi que tous les grands ordres sont expulsés de France, comme on l'a dit plus haut. Or, il a décidé d'entrer dans la Compagnie de Jésus. Il part donc à Sidmouth en Angleterre où le noviciat vient d'être transféré. Cependant, beaucoup de jésuites restent en France, plus ou moins illégalement, ce qui lui permettra de demeurer alternativement en France et en Angleterre au gré de sa santé précaire.



Le Père Antonin Eymieu à Genève en 1912

Si j'ai insisté plus haut sur l'encyclique de Léon XIII, *Rerum novarum*, c'est qu'elle est à l'origine d'une prise de conscience de la condition ouvrière par des chrétiens de la bourgeoisie. C'est là qu'intervient le P. Eymieu.

Le 15 août 1899, celui-ci achève sa formation de jésuite. Aussitôt après sa profession solennelle, en 1899, il agit à Lyon en faveur des congrégations religieuses contre le projet de loi de Waldeck Rousseau sur les Associations. En 1901, après son adoption, il fonde *La Ligue des femmes françaises* pour protester contre cette loi et faire barrage aux élus anticléricaux qui se présenteront en 1902. Il agit avec

l'aide de plusieurs femmes en vue, telles que Jeanne Lestra dont il est le directeur spirituel et la comtesse de Saint-Laurent. C'est le début d'une vie apostolique militante dans laquelle il s'engagera avec conviction en formant toute sa vie les laïcs chrétiens.

Il est en effet une autre face de son apostolat, celle de la direction spirituelle. Le Père catéchise les élèves des collèges catholiques dirigés par les religieuses de Nazareth et du Sacré-Cœur et confesse beaucoup. Il donne également des retraites à de nombreux auditeurs. C'est un homme exigeant, qui a le souci de la formation humaine et spirituelle des jeunes chrétiennes de milieux aisés, qui fréquentent ces établissements. C'est d'ailleurs pour les anciennes élèves qu'il lance à Lyon *la Mutualité intellectuelle* et *la Revue Blanche de Castille*. Ces jeunes filles seront une pépinière de militantes sociales, et c'est parmi elles que le Père rencontra les futures fondatrices d'une nouvelle congrégation de vie apostolique qu'il fondera vers 1910. Disons quelques mots de cet Institut voué au monde ouvrier et à la régénération de la société..

#### Une congrégation à vocation sociale

Parmi les chrétiennes qu'il accompagne spirituellement, il faut nommer Marie-Louise Rochebillard. Conscientisée par l'encyclique de Léon XIII, elle se consacre à faire connaître les conditions déplorables de la classe ouvrière : taudis, salaires, maladie, etc... Elle met également en évidence l'absence ou l'inadaptation d'une législation qui puisse changer les choses.

Cette femme courageuse souhaite en même temps transformer ces structures injustes par une action sociale adaptée. Elle montre la nécessité du syndicalisme chrétien, des mutualités, de l'enseignement professionnel appuyé sur une culture générale, des lois de prévoyance, d'une collaboration et d'une éducation ouvrières. Son but est de former une élite féminine chrétienne appelée à entrer dans la mêlée économique et sociale au nom de sa foi. Par des conférences, elle révèle à toutes ces jeunes filles de milieu privilégié ce que des femmes pourraient entreprendre pour une justice meilleure et un amour effectif. Pour étayer son action, elle souhaite fonder une congrégation religieuse. Mais elle n'y parvient pas elle-même. D'autres le feront à sa place avec le soutien du P. Eymieu.

C'est ce groupe que Claire Monestès rejoint à Paris en 1912 comme membre externe à l'âge de 32 ans.

### 3.2. Claire Monestès (1880-1939)

Claire Monestès naît à Chambéry en 1880 où son père est banquier.

Survient un premier traumatisme, la faillite de la banque de son père aux alentours de 1900. Elle est l'aînée de 5 enfants. Le père rembourse tout, et la famille connaît la misère. Cette situation financière l'oblige à s'expatrier en Irlande, dans un collège du Sacré-Cœur, où elle sera professeur de français et de piano. Première brisure du cocon familial et ouverture sur le monde. Après deux ans d'exil (1902-1904), elle vient habiter Marseille où ses parents se sont repliés. Là, avec eux, elle connaît une vie de grande pauvreté, son père ne parvenant pas à trouver un emploi cadrant avec ses compétences.

Elle fait partie de *la Mutualité intellectuelle* qui de



En famille avec sa mère et ses frères et sœurs. Claire est à droite, assise.

Lyon avait essaimé à Marseille. Elle suit aussi une formation *Les Arts de la femme*, sans doute sur le conseil de son frère Edouard, qui s'oriente vers des études d'architecte, et elle reçoit un diplôme de la Société des Architectes des Bouches-du-Rhône.

En 1906, elle poursuit des études d'infirmière à la Croix-Rouge et prend contact avec les œuvres du Prado initiées par l'abbé Fouque, le saint Vincent-de-Paul de Marseille, pour des jeunes filles démunies. C'est là qu'elle rencontre quelques jeunes femmes intéressées par les problèmes ouvriers. C'est la future équipe de militantes sociales, dont le P. Eymieu est le directeur spirituel. Sur son conseil, elles sont venues se former à la vie religieuse à Marseille, sous la direction des Oblates du Sacré-Cœur de Montluçon. En 1906, le Père vient de Lyon pour prêcher le Carême à Marseille. C'est au cours d'une de ses conférences sur le Règne du Christ que Claire entend

l'appel à la vie consacrée. Elle a 26 ans.

L'année suivante, en 1907, le Père est nommé à Marseille. Ayant besoin d'une secrétaire bilingue, il embauche Claire comme secrétaire puisqu'elle sait l'anglais. En 1908, il devient son directeur spirituel. En 1912, elle monte à Paris, approuvée par lui afin de travailler dans un quartier populaire près de la gare Montparnasse. C'est là que depuis 1909 les militantes sociales conseillées par le P. Eymieu et que Claire a connues à Marseille dès 1906.

A Paris, elle participe à leur vie et à

leurs activités comme membre externe.

En 1914, elle est mobilisée comme infirmière dans la région lyonnaise et y rejoint une équipe de la jeune congrégation. A la fin de l'été 1916, elle remonte à Paris et y entre comme membre interne. Là, elle fait un postulat canonique au cours duquel elle participe à la rédaction des premières Constitutions avec le P. Eymieu. Pourtant, à la veille d'entrer au noviciat, la fondatrice lui signifie qu'elle n'a pas de vocation religieuse.

Le Père qui est le co-fondateur et le directeur ecclésiastique de ce nouvel Institut n'est pas consulté pour

cette décision.

Elle fut prise avec le seul Cardinal de Paris, qui en est le protecteur. Pour Claire Monestès, ce renvoi fut un véritable traumatisme, psychologique et spirituel. C'est pourtant cette exclusion qui, paradoxalement, a donné naissance à la Xavière.



Léonie Fabre, sœur d'Henri Fabre, l'inventeur de l'hydravion. Elle aidera Claire à fonder la Xavière en 1921.



En 1915, à 35 ans.

## IV. NAISSANCE DE LA XAVIERE

### La genèse de la fondation

Le 30 octobre 1917, Claire Monestès quitte donc une congrégation en gestation, dont elle était membre depuis cinq ans. Pourquoi ? Nous en sommes réduits à des hypothèses. La correspondance du Père Eymieu avec Claire Monestès ayant disparu sans doute lors d'un bombardement en juin 1940, nous n'avons aucun document probant, susceptible d'expliquer clairement ce renvoi. Par ailleurs, les archives de cette congrégation ne sont ni classées ni communicables avant trente ans. Toutefois, après de nombreuses recherches, dans les archives de la Xavière ainsi qu'aux archives diocésaines de Paris, nous avons découvert des documents qui donnent vraisemblablement deux raisons à cet échec :

- l'une est la vocation contemplative et missionnaire de Claire Monestès, signifiée assez vite, dès son adolescence. Nous en avons la trace dans deux textes rédigés par elle, l'un qui est un compte rendu de livre écrit à 15 ans et demi sur un missionnaire jésuite, le P. Adrien Nampon, missionnaire des campagnes, l'autre après une retraite au Sacré-Cœur de Chambéry alors qu'elle a 17 ans. Or, *" la fin spéciale de la congrégation [fondée par le P. Eymieu] est avant tout l'apostolat social visant plus particulièrement le monde du travail "* (Constitutions de 1917, document dactylographié). Il s'agit d'établir et d'étendre le règne de Dieu dans ses membres et dans l'organisation de la société.

Notons en passant que le but de la Xavière sera le même, mais l'apostolat social ne sera qu'une composante possible de son charisme apostolique ;

- l'autre raison vient d'un conflit de méthode, ainsi que d'une rivalité d'influence entraînant des difficultés relationnelles avec la fondatrice de la jeune congrégation. Je parlerai plus loin des recherches archivistiques qui ont abouti à cette quasi certitude.

En novembre 1917, Claire Monestès quitte donc Paris. Elle est accueillie au Cénacle de Marseille par la supérieure, la Mère de Varax, puis par une femme de cœur et une grande figure de sa congrégation : la Mère Héliette de Montgrand qui lui succédera comme supérieure en juillet 1918. C'est elle qui va l'aider à sortir d'une dépression profonde qui durera environ 12 ans et qui la formera à la vie religieuse avec l'aide du Père Antonin Eymieu.

Toutefois, ces événements douloureux vont la préparer à fonder elle-même une congrégation contre



La Mère Héliette de Montgrand, supérieure du Cénacle de Marseille en 1918

son gré. Rappelons la ruine de sa famille, son départ en Irlande, son installation à Marseille où vivent désormais ses parents, – grande ville cosmopolite bien différente de Chambéry –, l'entrée dans une congrégation nouvelle vouée à l'apostolat social, la formation qu'elle y reçoit et qu'elle y donne pour l'éducation des ouvrières, son intérêt pour les activités du Cénacle à Paris auprès des jeunes employées des Grands Magasins, son travail d'infirmière auprès des blessés de la Première Guerre mondiale. Tous ces éléments la jettent en plein monde, hors de son milieu familial et vont peu à peu la sensibiliser aux besoins humains et spirituels de ceux qu'elle côtoie, quelle que soit leur origine sociale.

Avec son retour à Marseille, elle amorce pour ainsi dire une seconde vie. Celle-ci commence avec le lancement des Missions de Midi en 1919 pour ouvrières et employées du centre-ville, sur le modèle lancé à Paris par une religieuse du Cénacle, la Mère Mathilde de Lespinasse (Impasse Gomboust, dans le quartier de l'Opéra). Il s'agissait d'organiser des missions miniatures entre midi et midi 20, pendant la pause, et de réactiver la foi de ces jeunes de banlieue qui s'étaient insensiblement éloignées de l'Eglise.

Ces missions rassemblent près d'un millier de jeunes deux fois par an, à Pâques et pendant l'Avent. En 1920, elle lance la même chose pour les hommes, et en 1923 elle organise des missions sur place dans les usines pour les ouvrières étrangères, italiennes et arméniennes.

Pour accueillir ces jeunes à la sortie de leur travail, elle ouvre un restaurant, puis une bibliothèque gratuite, une salle de repos... sur le modèle qui existait

à Paris à l'initiative des religieuses du Cénacle.

En 1921, elle prend en charge des réfugiés russes qui fuient la Russie bolchevique, et fonde le Comité d'Aide aux Russes, à la demande de Mgr Emmanuel Chaptal, évêque des étrangers à Paris. Ceci l'occupera pendant de nombreuses années.

Progressivement se mettent en place de multiples activités : retraites fermées, groupe de théâtre chrétien, club sportif, mouvements d'action catholique, JOC, JEC pour les élèves des établissements publics, scoutisme féminin, etc., toujours dans une perspective d'évangélisation.

Parallèlement, pour les jeunes filles qui viennent l'aider et qui sont attirées par ce style nouveau d'évangélisation et par le souci des populations déchristianisées, le P. Eymieu et Claire vont fonder une congrégation nouvelle qui est très proche de la première dont Claire fut renvoyée. Ce n'est que peu à peu que les xavières parviendront à se différencier de cette congrégation, en mettant l'accent sur les œuvres d'évangélisation plutôt que sur les activités syndicales ou sociales. Or, cette différenciation ne fut guère facile, puisque les membres de cet Institut travaillaient également dans le centre-ville de Marseille, et que le P. Eymieu continuait à les guider.

## V. LE CHARISME FONDATEUR DE CLAIRE MONESTES

Il est difficile d'emprisonner la vie dans des concepts clairs. Je vais essayer cependant de retenir trois grands axes pour tenter de traduire le charisme de la Xavière. On peut le définir, semble-t-il, par une visée missionnaire, nourrie par une spiritualité, celle d'Ignace de Loyola, colorée par la personnalité d'une femme, et vécue selon un certain style de vie.

### 5.1. Premier aspect du charisme : une visée missionnaire qui consiste à étendre le Règne du Christ pour la gloire du Père

En 1906, Claire âgée de 26 ans, va écouter le Père Eymieu qui prêche le carême dans l'église Saint-Philippe de Marseille. Il suit probablement l'itinéraire des Exercices spirituels d'Ignace de Loyola. Après la méditation des péchés, Ignace place celui qui fait les Exercices face au Christ ressuscité qui appelle l'univers entier et tous les humains à entrer dans la gloire du Père.

Pour cela, il s'agit de se mettre à sa suite pour engager un combat spirituel contre le mal et ce qui fait obstacle au Règne de Dieu. C'est ce qu'on appelle la méditation du Roi ou du Règne. Dans un autre langage, il s'agit de "rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés" (Jean 11, 52).

Et Claire entend là un appel fort qui réactualise les élans missionnaires de son adolescence, et que les religieuses du Sacré-Cœur lui avaient inculqués dans les retraites qu'elles organisaient pour leurs élèves chaque année. Cet appel est au cœur de la spiritualité de la Xavière et détermine tout le reste.

Ce nouveau royaume, quel est-il pour elle ? C'est celui où pourront entrer ceux qui sont le plus loin de l'Eglise. Dans un pays qui se sécularise à la vitesse grand V, elle veut annoncer le Christ à ceux que les conditions de vie maintiennent loin d'une Eglise assez étrangère au monde des travailleurs. La JOC, l'ACO ne sont pas encore créées, et la France est en train de devenir "un pays de mission" selon le livre-choc des abbés Godin et Daniel (1943). Par ailleurs, ce monde-là est peu touché par l'Eglise officielle, soit à cause de sa visibilité (costume, soutane), soit parce que beaucoup de religieux, hommes et femmes, sont encore en exil.

Pour enraciner l'intuition missionnaire de Claire, le P. Eymieu en rédigeant les premières Constitutions de la Xavière, s'est beaucoup appuyé sur la théologie du Corps Mystique du Christ qui commençait à être revisitée, ainsi que sur les écrits et actes du Pape Pie XI, en particulier l'encyclique *Quas Primas* qui instaure la fête du Christ Roi (1925). La doctrine du Corps mystique reprend le texte de Paul aux Colossiens sur lequel s'appuie également le P. Teilhard de Chardin, un contemporain de Claire Monestès. Cette vision grandiose de l'Eglise esquisse la toile de fond de la vie apostolique de la Xavière.

Je résumerais ce premier aspect du charisme par une phrase des Constitutions de 1983 : "Travailler à la croissance et à l'unité du Corps du Christ dans la disponibilité à l'Esprit Saint" (n° 5).

Pour y parvenir, Claire a adopté la spiritualité qui lui était familière depuis sa première communion, à savoir celle d'Ignace de Loyola.

### 5.2. Deuxième aspect du charisme : la spiritualité ignatienne.

J'y ai fait allusion en présentant le premier aspect du charisme : étendre le Règne du Christ pour rendre gloire au Père. Cette finalité est tout simplement le

cœur du christianisme. Mais Ignace de Loyola trace un chemin qui lui est propre pour y parvenir. C'est celui des Exercices spirituels.

Antonin Eymieu était jésuite, et c'est tout naturellement que Claire Monestès a adopté l'itinéraire de celui qui avait reçu mission de la guider dans l'Eglise. La note dominante de la vie mystique d'Ignace de Loyola et qu'il a consignée dans les Exercices est la communion à la Sainte Trinité. L'union au Dieu Père, Fils et Esprit pénètre toutes ses pensées, ses prières et ses activités. Aussi pouvait-il éprouver et contempler en toutes choses, en toute conversation, la présence de Dieu. Il n'y avait pas d'opposition ni de séparation entre la prière et l'action. La prière fécondait ses actions, de même que ses travaux apostoliques vivifiaient en retour sa prière. Etre contemplatif dans l'action, trouver Dieu en toutes choses, c'est ce qui définit le mieux la mystique de l'apôtre selon Ignace et c'est le chemin des Exercices spirituels ; On voit cette spiritualité à l'œuvre dans la vie de François-Xavier qu'admirait depuis toujours Claire Monestès. Aussi nous a-t-elle légué ce trésor qui structure depuis l'origine notre vie apostolique.

Donc, à la suite de ses maîtres Ignace et François-Xavier, sachant les risques d'une vie aussi mêlée au monde, elle insistait énormément sur la contemplation du mystère de Dieu, révélé dans le Christ Jésus, Elle disait par exemple : *“ La contemplation de Dieu et des choses divines est tellement la fin de la Xavière que c'est en vain qu'elle porte le nom de Xavière si elle n'est pas tout entière occupée de Dieu ”* (memento). Ou encore : *“ Que la part de Marie ne le cède jamais à la part de Marthe ”* Ou : *“ L'activité apostolique ne doit être que le rayonnement, l'expansion de la flamme intérieure. ”*

L'itinéraire à suivre est celui des Exercices spirituels qui nous invitent à mettre nos pas dans ceux du Christ pauvre et humble afin d'instaurer dès cette terre le royaume de son Père. Mais également à nous tenir sans cesse *“ à la disposition de l'Esprit saint ”*, quelle que soit l'étape où en est chacune, quel que soit son état physique ou psychologique ou spirituel.

Les moyens sont bien sûr la prière personnelle, mais aussi l'office liturgique et l'eucharistie. Une vocation missionnaire se ressourcement continuellement à ces nappes phréatiques-là, par des retraites, par des tridiums, par l'oraison quotidienne, - moyens somme toute classiques - mais aussi par la relecture permanente de ce qui est vécu dans la prière et dans l'ac-

tion. Cette relecture n'est pas seulement une analyse objective des expériences, c'est une confrontation à la lumière de l'Esprit Saint de son désir profond et de ce qui est effectivement réalisé au service de Dieu et du prochain.

Elle permet de perdre ses illusions sur soi-même, de mieux se connaître, d'évaluer sa fidélité ou l'inverse, et de miser sa vie sur la fidélité de Dieu. C'est réellement une prière et un moyen efficace pour tester notre amour de Dieu et des autres. Cette prière contemplative, personnelle et communautaire, donne sens à la mission de chacune, la nourrit et la rend féconde. C'est elle aussi qui permet de tenir le choc dans des périodes plus désertiques, traversées parfois par pas mal de turbulences.

Aujourd'hui, cette tradition ignatienne, colorée par la personnalité de Claire Monestès et plus tard influencée par les apports du Concile Vatican II et l'évolution de l'Eglise, continue à structurer nos engagements et à dynamiser nos vies par le dedans. Comment concrètement cela s'incarne-t-il dans le quotidien ?

### **5.3. Troisième aspect du charisme : le style de vie**

Celui-ci va se caractériser par l'immersion dans le monde, l'absence d'œuvre spécifique, la disponibilité à l'Esprit Saint, le respect des autres, une vie intensément communautaire.

Pour définir la vocation de la Xavière, Claire Monestès se réfère à une page d'évangile qui pour elle est fondatrice : celle des noces de Cana. Elle y revient souvent : *“ C'est le rôle de la Sainte Vierge à Cana que la Xavière veut jouer auprès des âmes. Comme Marie, elle intercède pour elles auprès du Christ Jésus... Comme Marie encore, elle aide les serviteurs, les prêtres, à être l'instrument du miracle. Elle fait le lien entre eux et les âmes qui n'ont pas de contact avec l'Eglise : c'est toute sa vie de missionnaire ”* (Tract du 5 avril 1934).

Dans le corps du Christ, il va donc s'agir de faire le lien entre l'Eglise et ceux qui en sont le plus loin. La notion d'éloignement et de proximité varie bien sûr avec le contexte. Ainsi, au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans la société laïque de France, il fallait, pour rejoindre les gens et leur annoncer le Christ, se démarquer des formes traditionnelles qui exprimaient alors la vie religieuse. De même qu'Ignace de Loyola au XVI<sup>e</sup> siècle a rompu avec l'office choral des moines et

moniales, de même Antonin Eymieu et Claire Monestès ont voulu inaugurer un nouveau style de vie religieuse.

### Une vie de plein vent

Voici ce que disait Claire Monestès aux premières xavières : *“Vous êtes destinées à être dans le monde sans être du monde. Vous êtes des filles de plein vent... Soyez des âmes touchables et non des chrysalides... Vous devez mettre en relief tous vos dons, faire une trouée, une percée. Pouvoir être tout, même actrices s’il le fallait. Vous devez avoir une formation morale tellement forte que vous puissiez entrer partout sans brûler vos ailes ni perdre un atome de votre vie religieuse. On dit que cela ne convient pas à des femmes. Donnez un démenti !”*

Les xavières mèneront donc une vie séculière, immergée dans le monde, sans signe distinctif, sans dénomination religieuse, avec des engagements dans des milieux divers, l’essentiel étant de connaître et aimer le monde pour lui annoncer la bonne nouvelle du Christ.

C’était la fameuse approche dite de “l’enfouissement”, vécue jusque dans les années 80, mais qui est nuancée aujourd’hui où l’on prône davantage de visibilité, de témoignage direct, d’annonce explicite etc. Dans les années 20, cette forme de vie religieuse n’était pas comprise, et aujourd’hui elle rencontre encore des résistances.

Quoi qu’il en soit, quand on demande aux xavières actuelles pourquoi elles ont choisi cette forme-là plutôt qu’une autre, elles nomment très souvent en premier lieu l’appel missionnaire à témoigner du Christ au cœur du monde et une manière particulière de vivre notre rapport à ce monde.

### Pas d’œuvre spécifique

Outre l’absence de costume, de signe distinctif, d’habitat séparé - pour mieux se fondre “au cœur des masses”, comme le dira le Père Voillaume quelques années plus tard -, Antonin Eymieu et Claire Monestès n’envisageaient pas d’œuvre spécifique. Et pour reprendre les mots du P. Eymieu : “pas de spécialité mais des spécialistes”. Autrement dit, les xavières devaient recevoir une formation qui les incite à être compétentes là où elles travaillaient, quel que soit le type de travail effectué : Missions de midi à Marseille, Action catholique pour les élèves de l’enseignement public, foyer d’étudiantes, catéchèse et loisirs en milieu populaire à Paris. C’était un appel missionnaire

de fond, propre à l’Eglise de France à cette époque. Et c’est toujours actuel.

Il faut préciser que les engagements professionnels décidés aussitôt après la mort de Claire Monestès, au cours de la Seconde Guerre mondiale, furent d’abord un moyen de subsistance et en même temps une façon de témoigner de Dieu dans des milieux fort peu touchés par l’Eglise.

### Souplesse dans la mission

D’où l’option pour une grande souplesse et disponibilité en faveur de la mission. Claire Monestès demandait aux novices de ne pas se “momifier dans une formule” mais d’être “prêtes pour tout service commandé”, “professeur d’Université ou femme de chambre sur le Normandie” – c’était le navire “top” de l’époque ! D’être “un corps expéditionnaire”, “de faire la brèche”, puis laisser la place à d’autres quand la trouée est faite.

On voit là l’influence de Charles de Foucauld qui rayonnait déjà sur l’Eglise à cette époque. Par-delà les images, elle souhaitait que ses filles ne soient attachées à rien, mais comme François-Xavier, capables d’aller partout où l’Eglise les enverrait, proches des gens, partageant leur vie et gardant leur table largement ouverte.

### Importance du témoignage de vie

En cohérence avec la souplesse dans la mission qu’elle demandait aux xavières, Claire Monestès souhaitait que la bonne nouvelle du Christ soit annoncée, mais toujours en respectant le cheminement des autres. A propos des Missions de Midi pour les jeunes travailleuses, elle recommandait ceci : “Pas d’em-

*brigadement qui effaroucherait les timides. La mission est une sorte d’abreuvoir public où chacun en toute liberté, vient boire selon sa soif... Le Seigneur seul connaîtra les*



La Fondatrice en 1932

*mystérieuses moissons* ". Donc pas de prosélytisme, mais des contacts directs avec les gens, et un témoignage plus ou moins silencieux. Dans le contexte de son époque, il était nécessaire, en effet, d'avoir une mentalité de semeur désintéressé et de cultiver non le secret mais une certaine discrétion, ce qui est toujours actuel. C'est une forme de respect. Elle aimait à dire : " *Tout accueillir pour tout épanouir* ".

Et pour unifier des engagements apostoliques souvent dispersés, et où les dons humains doivent être dévolopés au service de l'évangélisation, les fondateurs ont envisagé une vie intensément communautaire.

### La vie communautaire

En ce qui concerne la vie communautaire, le Père Eymieu et Claire souhaitaient une atmosphère familiale, simple et chaleureuse, même si la fraternité évangélique est d'un autre ordre que la famille humaine. L'union au Christ qui est lui-même uni au Père dans l'Esprit, doit en être le ciment. " *Qu'ils soient un* ", telle était une des devises de la Xavière primitive. En 1934, Claire Monestès écrivait à une amie, religieuse du Sacré-Cœur, Mère Marie de Roux, en parlant de la communauté de Paris :

*" Ce que je voudrais, c'est faire de cette maison quelque chose qui ressemblerait aux maisons des*



*En 1935, Claire Monestès à gauche avec Anne-Marie Revertégat, la première supérieure générale élue en 1939.*

*premiers chrétiens, où tous ne faisaient qu'un cœur et qu'une âme, dans une atmosphère de simplicité, de pureté, (ce dernier mot dans le sens large, c'est-à-dire rien d'artificiel et de faux), qui conditionnent la vraie vie chrétienne et ouvrent les âmes à la joie. (Lettre de Claire à Marie de Roux – 2 février 1934)*

*ou encore : " En communauté, ne perdons pas nos habitudes de charme, de politesse. Gardons le sourire. Nous sommes dans la maison du Père "... " Il s'agit d'être effrontément bon, plein d'exquise compréhension, de charité pénétrante, de courtoisie quotidienne, familiale... Membres d'une même famille, avec des liens si forts que le Christ seuls a créés, mangeant le même pain, à la même table... " (L.c.18.10.1934).*

Cette fraternité qui prend sa source dans la communion trinitaire, est sans cesse à construire et à vivifier. Elle est elle-même missionnaire. Mais elle est aussi un facteur d'équilibre humain et spirituel en même temps qu'un rempart contre l'individualisme qui guette chacun d'entre nous.

En résumé, le charisme fondateur de la Xavière peut se définir comme la suite du Christ où se déclinent à la fois fidélité à l'Eglise et souci des gens aux frontières, obéissance et créativité, vie personnelle et vie communautaire, immersion dans le monde et retrait, contemplation et action. Mais il est assez difficile de traduire cela en mots. On pourrait évoquer d'autres traits. En 2004, les communautés de Côte d'Ivoire et du Tchad, du Québec et de France étaient invitées à réfléchir sur le charisme au cours de trois sessions sur le sujet. Il n'en est pas sorti de définition standard. Il s'agit plutôt d'un climat, d'une ambiance, d'une certaine air qu'on respire, d'un je ne sais quoi qui caractérise l'esprit de telle famille religieuse et qui en fait son charme et sa spécificité.

## VI. METHODE SUIVIE

Pour préparer cet exposé, j'ai consulté de nombreux documents dans nos archives, qui ne sont pas encore totalement analysés d'ailleurs et aussi d'autres sources, en particulier pour le contexte politique et ecclésial.

Je me suis servie d'une thèse faite par une xavière sur la vie de Claire Monestès et sur son journal spirituel<sup>1</sup>, d'une autre thèse sur Pie XI, soutenue par une autre xavière, à l'Institut catholique de Toulouse en janvier 2005<sup>2</sup>. Pour le catholicisme social, j'ai consulté une Histoire de l'Eglise que j'avais sous la main<sup>3</sup> et je suis allée voir l'Encyclopedia universalis etc.

Mais surtout j'ai consulté nos archives :

- une chronologie de la vie de Claire Monestès que je suis en train de constituer depuis la mise sur pied

du Service des archives,

- le Journal spirituel qui court de 1907 à la mort du P. Eymieu en 1933,
- sa correspondance aux premières xavières,
- une vingtaine de tracts qui tentent de définir notre esprit,
- les suppliques à Rome pour demander la reconnaissance canonique,
- un document qui fut remis au Cardinal Verdier en 1936 pour la reconnaissance de cette nouvelle congrégation dans le diocèse de Paris,
- les premières Constitutions écrites par le P. Eymieu avant sa mort en 1933,
- les Constitutions de 1963 qui furent les Constitutions officielles de la reconnaissance canonique,
- des notes de conférences aux novices puisque Claire Monestès a assuré leur formation jusqu'à sa mort,
- la correspondance avec l'amie qui l'a aidée à fonder : Léonie Fabre,
- son récit autobiographique,
- une monographie biographique sur Claire Monestès d'une amie des premiers temps, Anne-Marie de Lavalette,
- deux feuillets rédigés par Claire adolescente,
- ainsi que des documents récents sur notre charisme : 3 sessions des communautés de Côte d'Ivoire, du Québec et de France pour l'actualisation de ce charisme qui datent de 2004.

Il aurait fallu analyser les différents chapitres depuis 1939, mais c'est un travail long qui demanderait plus de temps. J'ai préféré m'en tenir à la fondation, même si, comme le dit le P. Philippe Lécrivain, chaque chapitre est fondateur et chaque religieux ou religieuse est fondatrice à son tour.

Toutefois, il y a, comme je l'ai dit, une grave lacune dans nos archives : ce sont les lettres du P. Eymieu à la fondatrice. Ou bien elles ont été brûlées à Tours lors d'un bombardement en juin 1940, là où l'on avait déposé des documents précieux, ou elles ont été cachées quelque part, mais où ?

Heureusement, j'ai pu trouver des documents de première main dans les archives du diocèse de Paris déposées par des responsables ecclésiastiques. Ceci m'a permis de mieux connaître les débuts qui ont présidé à la fondation de la première congrégation fondée par le P. Eymieu, et en particulier l'ébauche manuscrite des premières Constitutions et le manuscrit dactylographié qui a permis l'érection canonique de 1916 dans le diocèse de Paris.

En faisant une étude comparative de deux textes semblables sur le but de l'Institut, rédigés l'un par le P. Eymieu, l'autre par Claire Monestès, j'ai vu deux différences majeures qui m'ont permis d'en déduire les raisons qui ont motivé son renvoi que j'ai présentées plus haut.

A cette époque, le silence était de rigueur dans l'Eglise pour des événements de ce genre. Claire Monestès elle-même écrit dans son récit autobiographique qu'elle a fait vœu de n'en point parler. Mais dans son Journal spirituel, on voit clairement que la blessure reste vive. C'est de cette blessure qu'est née la Xavière, et nous savons depuis la Croix que de la mort peut jaillir la vie.

**Lydie H.K. RIVIERE**  
jeudi 14 décembre 2006

**Site Internet : [www.xavières.org](http://www.xavières.org)**

<sup>1</sup> Marie-Françoise BOUTEMY, Claire MONESTES, (1880-1939), du Règne à l'Ad Amorem, Thèse de doctorat préparée sous la direction du P. Philippe LECRIVAIN en 1997. Centre Sèvres, Faculté de Théologie. 1997

<sup>2</sup> Marie-Thérèse DESOUCHE, " Christologie des encycliques du Pape Pie XI (1922-1939) ", Historien dans l'histoire ? Sources et orientations, Institut catholique de Toulouse, Thèse de doctorat en théologie, sous la direction du Père Claude Dagens, 2005.

<sup>3</sup> Nouvelle Histoire de l'Eglise, Auteurs divers, tome 5, Paris, Seuil 1975.

# Charisme ou patrimoine spirituel ?

## Les types de fondateurs

Il semble que le thème du charisme des fondateurs et du patrimoine spirituel des instituts donne lieu à de nouvelles réflexions, sans doute liées au thème nouveau de la refondation, qui nous vient d'Amérique. Penchons-nous sur ce terme qui est si couramment employé aujourd'hui pour la vie consacrée, mais qui finalement semble d'usage récent.

### I. Le charisme

Le terme "charisme" n'est pas employé dans les documents de Vatican II. Le décret *Perfectae caritatis* au n°2 déclare et cela sera la base de toute l'activité des instituts durant les années suivantes : « on mettra en pleine lumière et on maintiendra fidèlement l'esprit des fondateurs et leurs intentions spécifiques de même que les saines traditions, l'ensemble constituant le patrimoine de chaque institut ».

Le terme charisme est utilisé par Paul VI le 31 mars 1969 dans un entretien avec l'Institut montfortain de l'Instruction chrétienne (AAS 61 (1969), p. 266) et en 1971 dans *Evangelica testificatio* 11. Il se trouve ainsi introduit dans la théologie de la vie consacrée. Le terme "charisme de fondation" est basé sur l'analogie qui existe entre le charisme au sens paulinien, et la grâce que les fondateurs ont reçue et qu'ils transmettent à leur famille religieuse à travers les générations. Cette analogie comporte :

1. une similitude, don de Dieu en vue de l'utilité de la communauté ecclésiale (1Cor 12, 7), l'Eglise entière bénéficie des dons personnels des fidèles et des grâces conférées aux communautés de vie consacrée durant leur existence ;
2. une différence, les charismes chez saint Paul sont personnels et ne se transmettent pas à d'autres par une descendance spirituelle.

*Congregavit nos in unum* fait le lien entre saint Paul et la compréhension exposée précédemment : la

vocation religieuse personnelle correspond à un charisme au sens propre, et en même temps implique un don de communion, car elle rassemble plusieurs personnes dans la ligne d'un même charisme, celui du fondateur, base de la communion de la famille religieuse.

Les charismes de la vie consacrée aident la communauté ecclésiale à être pleinement ce qu'elle doit être et à réaliser sa vocation d'Eglise.

### II. Le patrimoine spirituel

Le terme charisme est l'aboutissement d'une réflexion qui voyait d'abord la pensée des fondateurs, qui face à une urgence missionnaire ou autre, et aux signes des temps, avaient été poussés par l'Esprit à fonder un nouvel institut.

Le terme de charisme était intégré par huit fois dans le projet de code de droit canonique jusqu'en 1982. Ce n'est que lors de la rédaction finale, de 1983, qu'il disparut pour laisser place à l'expression "patrimoine spirituel de l'institut", qui recouvre selon le c. 578, la pensée des fondateurs et leur projet, nature, but, esprit et caractère de l'institut tels que reconnus par l'autorité ecclésiastique compétente, et ses saines traditions. On retrouve ici les termes de *Perfectae caritatis*, cités ci-dessus.

### III. Quels types de fondateurs ?

Il faut en effet distinguer différents types de fondateurs, sept selon un article de George Nedungatt, "Typology of founders", in *Commentarium pro Religiosis* 74 (1998), p. 95-119.

a. La **figure charismatique**, qui comme saint François d'Assise a fasciné des générations, saint Ignace de Loyola, Mère Teresa. Les sujets de l'institut fondé

sont poussés grâce à l'exemple de la figure charismatique, à suivre un idéal, idéal qui est le ciment de l'institut. Une telle figure charismatique peut très bien avoir fait des fondations pour hommes et pour femmes. Il y a continuité historique entre le fondateur et les membres de l'institut qu'il a fondé.

**b. Le modèle primordial** : il arrive parfois que ce soit plus ou moins longtemps après la mort d'un personnage charismatique, qu'un groupe se réclame de son inspiration et de son idéal, ainsi du prophète Elie pour les Carmes. De même saint Antoine d'Égypte, père du monachisme, qui n'a pas été le premier anachorète, ni n'a laissé directement d'institut monastique après lui. On parlera d'"Urfounder". Plus récemment, Charles de Foucauld (+1916), dont les Petits frères de Jésus seront créés par R. Voillaume en 1933, et les Petites soeurs en 1939, par Petite soeur Madeleine. Il n'y a plus ici de continuité entre le "fondateur" et l'institut qui a découvert plus tard son modèle et son charisme.

**c. Le fondateur patronymique.** Ainsi, saint Basile (+379), saint Augustin (+430), saint Benoît (+547), ont fondé des monastères ou organisé des groupes particuliers, leur ont donné des règles, mais n'ont pas fondé d'ordre monastique. Plus tard, sans lien historique avec les groupes originaux, des multitudes de familles monastiques et religieuses ont surgi, indépendamment les unes des autres, mais fécondées par la même approche de la Règle initiale, avec ou sans l'action d'un fondateur secondaire distinct du fondateur patronymique. Ainsi Benoît est-il appelé le patriarche des moines occidentaux et Basile, patriarche des moines orientaux. Autre exemple plus moderne avec saint Philippe Néri (+1596), fondateur de l'Oratoire. Tous les Oratoires fondés depuis, sont indépendants et autonomes, par rapport à l'Oratoire de Rome de saint Philippe (cf. Bérulle). Selon les cas, le fondateur patronymique peut éclipser le fondateur secondaire, ou l'inverse.

**d. Fondateur originel/Fondateur d'une réforme/Fondateur secondaire.** C'est le cas pour les instituts religieux qui ont connu de profonds changements depuis leur fondation, périodes de déclin, nouveaux développements. Sainte Thérèse d'Avila (+1582) est regardée comme fondatrice de l'Ordre réformé du Carmel, elle n'est pas la fondatrice originelle, mais la fondatrice-réformatrice. Dans certains cas, le fondateur secondaire peut n'être pas un fondateur-réformateur, ainsi saint Bonaventure, 40 ans après la mort de saint François, qui n'avait pas laissé

de règle précise, durant ses 17 ans comme ministre général, depuis 1257, est-il considéré comme le deuxième fondateur des Frères mineurs.

**e. Fondateur monastique/Fondateur de monastère.** Aux temps anciens et durant le haut moyen-âge, les monastères étaient fondés, non seulement par les hommes et femmes qui voulaient promouvoir la vie monastique, mais par des hommes qui voulaient faire de leurs biens, terres, ressources, une fondation pieuse. On les appelle aussi fondateurs et fondatrices. Il faut distinguer les fondateurs monastiques et les fondateurs de monastères :

1. Les fondateurs monastiques (monastic founder). Mélanie l'ancienne (+409) a fondé un monastère double en 378 à Jérusalem, dans lequel elle s'est retirée. Mélanie la jeune (+438) aussi, sainte Paula également, sainte Macrine, soeur de saint Basile aussi. Saint Jean Cassien à Marseille en 415, saint Benoît (+547) a fondé 12 monastères autour de Subiaco, et le Mont-Cassin vers 529, saint Colomban (+615) a fondé Luxeuil et d'autres monastères. Tous ont inspiré et formé les premiers membres avec ou sans règle écrite.
2. Les fondateurs de monastères (monastery founder). Cassiodore (+580), se retire en 540 à Vivarium, sans devenir moine. Rois et reines, princes fondèrent des monastères, effectuent des donations pour le salut de leur âme en vue de leur salut éternel, demandent des prières pour les "fondateurs et bienfaiteurs". *"On donne, on se prive même parfois de façon à ce que des moines prient et supplient pour le salut de leur fondateur. Cette conception originale et aisée permet aux fondateurs de poursuivre le cours de leurs rapines, sauf à jalonner leur vie criminelle d'un nombre croissant de monastères, d'églises, d'oeuvres bienfaitantes"* (Henri Leclercq, in *DACL*, art. "Fondateur", T.V, col. 1813).

D'autres faisaient des fondations pour s'assurer un lieu de sépulture (Childebert à Saint-Vincent-de-Paris (actuellement Saint-Germain-des-Prés), le roi Edgar - +975 - à Newminster de Winchester, Philippe II - +1598 - à l'Escorial). Des fondations de ce type peuvent être effectuées pour établir ses filles, pour prier pour les défunts. En Gaule, 220 monastères existaient en 600. Durant le 7ème siècle, 320 nouveaux seront fondés, et bien dotés en terres et revenus. Peu de fondateurs de monastères deviennent eux-mêmes religieux (sauf sainte Radegonde +587). Les fondateurs conservaient certains droits et devoirs attachés à leur fondation, prières, nomination, ou approbation de l'élection du supérieur, droit de renvoyer religieux et supérieurs. Se référant analogi-

quement à la distinction traditionnelle entre acte de l'homme et acte humain, l'auteur distingue les fondateurs de monastères, qui sont aux actes de l'homme, ce que les fondateurs monastiques sont aux actes humains.

**f. Les Fondateurs hiérarchiques.** De nombreux couvents et monastères ont été fondés par les évêques sous l'inspiration divine, ainsi le fait saint Césaire d'Arles (+547) en fondant un monastère pour sa soeur Césarie. Parfois sous un motif de piété, se cache un motif plus caché. Dans certains cas, en fondant une congrégation religieuse, un évêque ou un prêtre répond à un besoin pastoral, un programme pastoral, dans son diocèse ou sa paroisse : éducation des enfants ou des jeunes, soin des malades ou des vieillards, service des pauvres. La fondation a pu faire partie de la tâche pastorale des évêques ou prêtres missionnaires, sans fondatrice directe, s'inspirant en tout des instituts européens. Il s'agit là d'une oeuvre pastorale pure, davantage que de la mise en oeuvre d'un charisme de fondation. Aux 18 & 19ème siècles en Europe, fondation de très nombreuses congrégations ou couvents par des femmes (fondatrices), avec le soutien de l'évêque, ou du directeur spirituel. Chez ces "couples-fondateurs", l'un des deux peut être réellement le fondateur ou la fondatrice, l'autre co-fondateur.

Les congrégations fondées au début du 20ème siècle ont un autre trait en commun, leurs constitutions identiques. On a l'impression que tous ces instituts sont des "clones". La recherche de leur charisme spécifique et distinct après Vatican II a été difficile et inventive (Cf *LG* 12). Insignifiants ou extrêmement singuliers furent les fondateurs de ces époques selon le Père Régamey (*DIP* art. "Carismi", T.2, col. 299-315). Il est parfois aussi impossible d'identifier la personne qui a réellement fondé un institut.

**g. Le fondateur putatif.** Comme les faux-prophètes de l'Ancien Testament, il existe des pseudo-fondateurs ou fondatrices d'instituts religieux, soucieux d'une carrière, de renommée, de bénéfices, du désir d'être béatifié (les fondateurs d'instituts sont facilement béatifiables). Malgré les motifs faux, la fondation peut connaître des fruits, comme un mariage invalide a pu avoir des enfants, réputés alors légitimes... Les dons divins peuvent survenir plus tard, et malgré l'origine faussée.

Il y a un minimum requis pour qu'une personne puisse être retenue comme fondateur, elle doit être porteuse d'une inspiration originale et au moins en une certaine mesure, avoir oeuvré à sa réalisation en

donnant un code de vie ou en formant les premiers membres (E. Gambari, J. Lozano, G. Rocca, art "Fondatori", in *DIP*, T. 4, col. 96-101).

Le fondateur est celui qui forme ou inspire un groupe initial à vivre radicalement une vie façonnée par les conseils évangéliques, ou par l'actualisation d'une inspiration originelle, ou en aidant à former le groupe spirituellement ou matériellement, avec ou sans code de vie.

### **III. Le rôle de l'Eglise à l'égard de la vie consacrée**

À l'égard de ce qui touche aux conseils évangéliques, le rôle de l'Eglise se situe à un double niveau. Au niveau doctrinal elle exerce son discernement quant à l'interprétation générale des conseils évangéliques, jugement de la conformité de cet idéal des instituts. Au niveau disciplinaire ensuite, pour ce qui concerne la pratique des conseils évangéliques, il revient à l'autorité ecclésiastique d'établir des lois, de donner l'approbation aux instituts, et par là de constituer des formes de vie stable, de veiller à l'évolution des instituts existants pour que cette évolution se fasse en conformité avec l'esprit des fondateurs et dans la ligne des traditions saines (c. 576).

L'institut est la nécessaire institutionnalisation du charisme, sanctionnée par l'Eglise (canons 575 à 578).

Le c. 577 nous donne la typologie des instituts ; telle ou telle figure du Christ est mise en évidence à telle ou telle époque et privilégiée par le fondateur en tel ou tel lieu :

- suivre de plus près le Christ priant, vie donnée à Dieu, Père du désert, stabilité monastique en général, ou vocation contemplative,
- suivre le Christ annonçant le Royaume de Dieu, saints François et Dominique, Carmes et Augustins,
- suivre le Christ faisant du bien parmi les hommes, réponse à un appel caritatif plus précis, service d'hôpitaux, des malades, écoles, congrégations de clercs (jésuites) ou de religieuses, apostolat extérieur,
- ou vivant avec eux dans le monde, instituts séculiers.

La constante de ces figures du Christ incarnées par les consacrés est toujours l'accomplissement de la volonté du Père.

S'institutionnaliser et durer, c'est la vie du charisme dans l'institut : après reconnaissance de la pensée des fondateurs et de leur projet par l'autorité ecclésiastique.

tique, tous les éléments qui constituent le patrimoine spirituel doivent être maintenus par tous (c. 578). Le charisme ne peut exister que dans des personnes : l'Église sanctionne le génie propre d'une personne, et le fait qu'il soit passé à d'autres. Le charisme demeure dans le corps institutionnel, ce qui est vérifié par l'autorité de l'Église.

Être fidèle à son identité, cela ne signifie pas systématiquement demeurer dans l'état qui était celui de l'époque de la fondation, le décret *Perfectae caritatis* a souligné avec conviction et persuasion la nécessité de la rénovation, qui doit adapter la manière de vivre le charisme de l'institut aux signes des temps. C'est ce que Bruno Secondin qualifie à la suite de l'exhortation post-synodale *Vita consecrata* d'appel à une fidélité créatrice.

#### *Un bel exemple d'enquête sur le charisme d'un institut*

Faut-il revenir au charisme d'origine ? Il faut au moins le connaître, tel est le but que s'est fixé le Conseil International des Etudes Lasalliennes dans *Le charisme Lasallien*<sup>1</sup>. Cet ouvrage collectif, après une étude du terme lui-même, sa présence dans la Bible et dans l'Église, présente un essai sur l'histoire du charisme lasallien aux origines, partie la plus importante de l'ouvrage, avec une bonne description historique de la période de fondation avec ses tâtonnements et ses crises. On scrute ensuite le charisme tel que présenté dans les documents récents de l'institut, Règle, chapitres généraux, Livre de gouvernement, Guide de la formation. Viennent enfin huit témoignages de Lasalliens, frères ou laïcs, des différentes parties du monde.

**P. Hugues Leroy**

#### **Bibliographie sur le charisme**

- Pie-Raymond Régamey, art. "Carismi", in *DIP*, t. 2, col. 299-315.
- Manuel Ruiz Jurado, "Vie consacrée et charismes des fondateurs", in *Vatican II Bilan et perspectives vingt-cinq ans après (1962-1987)*, René Latourelle, Dir., Bellarmin/Cerf, Montréal/Paris, 1988, T. III, p. 13-35.
- Adrien Schenker, "Charisme de fondation et mission dans la vie consacrée selon *Congregavit nos*", in *Vie consacrée* 1996 n°3, p. 140-150. Cet article donne en référence les titres de nombreux articles

et ouvrages sur le "charisme".

- Philippe Lécivain, « A la manière de ... pour une théologie narrative du charisme fondateur », in *VC* 74 (2002), n°6 p. 380-402 ; « Penser théologiquement la vie religieuse », in *Etudes*, avril 2002, n°3964, p. 495-507. - Jean-François Galinier-Palmerola, « La distinction entre charisme du fondateur et charisme de fondateur dans l'Ordre des prêcheurs », in *BLE* CIII (2002), p. 351-370 ; *CIV* (2003), p. 357-382.
- Yuji Sugawara, « Concetto teologico e giuridico del « carisma di fondazione » degli istituti di vita consacrata » in *Periodica* 91 (2002), p. 239-271.

#### **Bibliographie sur les fondateurs**

- Elio Gambari, J. Lozano, G. Rocca, art. "Fondatore", *DIP* t. 4, col. 96-101 ; même art., partie sociologique par S. Buralassi, col. 101-102 ; même art., partie ascétique, par M. Olphe-Galliard, col. 102-108.
- P. Tafari, art. "Fondatore-Fondazione", *DIP*, t. 4, col. 108-113.
- S. Buralassi, art. "Fondazione di un ordine religioso", *DIP*, t. 4, col. 113-116.
- George Nedungatt, "Typology of founders", in *CpR* 74 (1998), p. 95-119.



<sup>1</sup> Conseil International des Etudes Lasalliennes, *Le charisme Lasallien*, Etudes Lassalliennes n°13, Rome, 2005, 264 p.

# Paysage Institutionnel et Service des Archives

**A**u sein de l'organigramme de toute institution, le service des Archives, aussi peu développé soit-il, apporte un témoignage précieux sur son histoire ordinaire et encore plus précieux lors des périodes où des changements importants l'atteignent, le bousculant parfois.

Parmi les facteurs qui peuvent caractériser les changements intervenus dans les institutions de l'Eglise durant ces dernières décennies, on peut en retenir deux, l'un d'ordre doctrinal, l'autre plus empirique ou technique. Leurs Archives en portent mémoire, tout en étant appelées à leur tour à s'adapter elles-mêmes aux situations nouvelles. Travail d'aujourd'hui en vue du travail de demain.

Ces deux facteurs nous guident dans notre survol du paysage institutionnel nouveau ou renouvelé de l'Eglise.

## Deux facteurs des changements affectant les institutions ecclésiales

### Le facteur doctrinal

Sans vouloir oublier sa complexité, gardons quelques points caractéristiques de l'évolution de nos institutions. Après une ecclésiologie fortement marquée par le caractère institutionnel (influence du concile de Trente, de Vatican I, de la théologie de Bellarmin, etc.) l'accent a été mis sur les dimensions de communion et de la mission, considérant d'une autre manière la communauté ecclésiale, la *congregatio fidelium* du Moyen Age très structurée autour des éléments hiérarchiques a cédé la place au *peuple de Dieu, Corps mystique* (cf. la Constitution *Lumen Gentium* N° 6), tandis qu'en même temps, l'Eglise se comprend comme *sacrement du salut* dans sa mission dans et pour le monde.

La conséquence en a été non seulement la rénovation – ou l'adaptation – des structures existantes mais aussi l'apparition de nouvelles, ce qui a induit un changement profond dans l'ensemble institutionnel et

dans son esprit. Ainsi a-t-on vu se dessiner, non sans difficulté, un nouvel équilibre riche de signification pour l'Eglise elle-même et aussi pour le monde. Car ces changements ont atteint, avec plus ou moins de bonheur ou d'efficacité, tout l'édifice ecclésial. Ainsi au sommet, la création du Synode des évêques durant le concile Vatican II (avec ses trois formules), ou des changements apportés dans les personnels de la Curie romaine. Nous nous attacherons aux divers ensembles diocésains.

### Le facteur empirique ou technique

Ici, c'est la vie pastorale qui apparaît dans sa grande diversité et dans une complexité plus grande. L'Eglise est, elle aussi, à sa manière, affectée par les phénomènes de spécialisation et les nombreuses interactions qui relient les activités les unes aux autres. Ainsi apparaît l'activité pastorale en ses divers secteurs de mise en œuvre des tâches principales : évangélisation, sanctification, conduite des communautés. D'où la mise en place de services, de *commissions*, aux aspects assez techniques qui réclament compétences appropriées, institutions nouvelles qui ajoutent au poids des structures habituelles.

Jetons un regard sur cet ensemble nouveau ou renouvelé, pour en saisir l'essentiel, d'abord dans ce que l'on pourrait appeler le domaine du gouvernement pastoral au sens strict, puis dans celui des services.

Dans l'ordre du gouvernement pastoral, où l'exercice des responsabilités est de plus en plus assuré de manière collective (ou collégiale).

### 1/ La conférence des évêques

Elle est obligatoire, rassemblant les prélats d'un même pays ou d'une même région. Ils assurent conjointement leur responsabilité pour les Eglises qui leur sont confiées. L'activité de la conférence est importante, non sans problèmes de rapports avec la

Curie romaine ou avec les évêques diocésains. Elle répond en grande partie à l'accent que le Concile a mis sur la fonction épiscopale. On sait que son organisation est assez complexe, dont les statuts rendent compte à travers les adaptations répétées en raison de l'évolution des communautés ecclésiales.

Les archives diocésaines ont dû ouvrir des classements ajustés aux secteurs de l'activité de la conférence (une fois que l'évêque diocésain leur aura transmis ce qu'il ne gardera plus pour lui). Les archives de la conférence sont par contre riches de cette immense activité et elles seront une mine indispensable pour connaître les dernières décennies de la vie de l'Eglise en France.

## **2/ La province ecclésiastique**

Cette très ancienne institution vient de retrouver sa vraie place, sinon encore son vrai rôle dans la vie de nos diocèses, succédant, de fait, à la Région apostolique dont le travail a permis une véritable collaboration entre diocèses dans la période qui a suivi le Concile. Les régions apostoliques n'avaient pas la personnalité juridique, ce qui était un handicap pour exprimer une autorité collective ; mais elles auront marqué ces dernières années. Leurs structures correspondaient aux mentalités, notamment par l'élection fréquente de leur président et des responsables des commissions... Cela a certainement nui à la bonne organisation de leurs archives, parfois trop dispersées. Les archives diocésaines seront plus sûres, quoique partielles, dans la mesure où elles auront gardé avec précision mention des travaux effectués dans la région.

La province ecclésiastique a enfin retrouvé vie ! On sait ce qu'il en est advenu dans notre pays où d'antiques métropoles ont cédé la place à de nouvelles (disparition des archevêchés d'Aix en Provence, Albi, Auch, Avignon, Bourges, Chambéry, Sens, création de Clermont, Dijon, Montpellier, Poitiers). Les provinces se mettent au travail, si l'on peut dire. Il me paraît que l'on n'a pas pris encore la mesure des différences avec ce qu'étaient hier les régions apostoliques. La province ecclésiastique jouit de la personnalité juridique, elle a donc son propre patrimoine et sa propre organisation. Certes les questions sont nombreuses, telles les relations entre la province et la conférence des évêques, entre la province et les diocèses suffragants : quelle mise en place des institutions provinciales ? quelles interférences entre diocèses grâce à la province ?

La province réunit des églises particulières proches, c'est pourquoi elle est dirigée non seulement par les évêques de ces diocèses, mais aussi par un concile, réunion des évêques accompagnés de fidèles de leurs

diocèses (membres des conseils presbytéraux, pastoraux, religieux, etc.). L'archevêque du siège métropolitain assure la présidence de la province et de ses activités. Peut-être plus - ou du moins autrement - que la conférence des évêques, la province est proche de l'ecclésiologie de Vatican II puisqu'elle comprend une participation authentique des diverses catégories de fidèles.

On le voit, les services des archives doivent s'ouvrir à ces nouvelles activités, tant au siège métropolitain qu'aux autres sièges diocésains.

## **3/ Le diocèse, type de l'église particulière.**

C'est dans les archives du diocèse que l'on trouve la plus importante adaptation du service des archives, puisque l'Eglise particulière est la communauté centrale et première de la vie chrétienne.

Selon le code de droit canonique, il revient au chancelier d'assurer le bon fonctionnement des archives, non seulement les archives dites de catholicité, mais aussi les archives touchant la vie institutionnelle et/ou l'histoire : ces dernières sont confiées plutôt à des spécialistes. Leur tâche concerne la vie de toutes les institutions du diocèse, or il n'est pas toujours facile d'obtenir les pièces émanant de leurs activités. Aussi le rôle de l'archiviste diocésain n'est-il pas de veiller à obtenir et classer cet ensemble assez hétéroclite, en rappelant à l'occasion les divers responsables à garder ce qui est au moins le plus important des activités et au besoin de les aider aux classements indispensables ? Dans le respect de chacune de ces institutions et de leur personnel, une certaine centralisation pourrait se montrer nécessaire, les remaniements actuels semblent le demander.

On sait qu'une grande partie des archives historiques diocésaines ont été confiées aux services publics spécialisés, si cela n'équivaut pas à un transfert de propriété, la garantie de conservation y est au moins assurée.

Les archives diocésaines ont donc dû intégrer les dossiers émanant des nouvelles structures, non sans mal parfois car l'attention de leurs responsables n'était pas spontanément tournée vers cela ; il a fallu du temps et plus de stabilité pour une organisation plus rationnelle.

## **Les nouveaux conseils dans le diocèse**

### **Le conseil presbytéral**

Sénat de l'évêque, représentatif du presbyterium diocésain, recueillant les prérogatives du chapitre cathédral, souhaité par la grande majorité des prêtres,

le conseil presbytéral semblait appelé à une grande activité, tant dans l'esprit des Pères conciliaires que dans celui du législateur. Aucune affaire de grande importance ne pouvait en effet être traitée sans lui, tel est le principe général. Pour diverses raisons, l'histoire récente en donne le démenti.

Sa mise en place a été assez cahotique, et faute de stabilité dans ses structures de secrétariat, les archives ont été difficiles à réunir. Le temps aidant, il y a plus de rationalité dans ses activités et le secrétaire du conseil a dû se rapprocher du service diocésain des archives pour lui confier son propre fonds. Le conseil presbytéral a son organisation propre, cela est important pour ses archives.

### **Le conseil diocésain de pastorale**

Appelé par les vœux de beaucoup, le conseil de pastorale a été fortement souhaité par le législateur, sur les fondements du Concile.

Institution toujours à la recherche d'elle-même alors qu'elle semblait mettre en œuvre la théologie communautaire de l'Eglise chère au Concile, ses archives ont trouvé place dans les circuits du service diocésain. Quoique plus souple ou plus flou que le conseil presbytéral, le conseil pastoral a aussi sa propre organisation, en grande dépendance de l'évêque.

### **Le conseil pour les affaires économiques**

Autour de son évêque-président (l'évêque est le président de tous ces conseils, ce qui pose certainement des questions pour leur bon fonctionnement), cet organisme était lui aussi appelé à jouer un grand rôle, l'économiste diocésain lui apportant son concours bien précisé par le droit. Son action est discrète, trop sans doute ; aussi ses archives jouissent-elles de la même discrétion, notamment lorsqu'elles sont déposées au service diocésain. Aussi les relations entre les conseils ; fonctionnelles ou organiques (minimales certainement) sont-elles à bien mettre en valeur pour en connaître les articulations.

### **Le conseil épiscopal**

Dans nos diocèses, il joue un très grand rôle, d'autant plus grand que dans le droit sa place est minime ! Composé des collaborateurs immédiats de l'évêque et de personnes qu'il veut y appeler, le conseil épiscopal n'a aucune structure juridique collégiale et de ce fait ne peut émettre que des conseils privés aussi collectifs qu'ils puissent être. Sa compétence est avant tout de l'ordre de l'exécutif, du moins dans l'élaboration des décisions ; en fait, le conseil a

élargi sa compétence à une réflexion plus large, ce qui a eu sans doute pour conséquence de porter atteinte aux travaux des conseils presbytéral (surtout) et pastoral. Il y aurait sûrement abus à se référer à lui, en lui donnant une importance que le droit général ne lui reconnaît pas, mais la pratique habituelle. En raison de sa nature, ses archives sont secrètes et n'iraient au service diocésain que bien plus tard, à la disparition de l'évêque. Et encore, faudra-t-il grande prudence pour les mettre, au moment voulu, à la disposition de ceux qui voudraient y pénétrer. Si elles ne sont pas détruites sur ordre de l'évêque, les délais fixés pour des documents sensibles par le droit général seraient, semble-t-il, à suivre.

### **Le synode diocésain**

Cet organisme qui remonte très loin dans l'histoire, a été renouvelé par le Concile et le code de 1983. Son caractère représentatif du diocèse lui-même, en ses diversités, en fait une institution-clé dans le diocèse, du moins devrait-il en être ainsi, selon l'esprit du législateur, même si la loi ne prévoit plus une fréquence précise, comme l'ancien Code. En tout cas, il correspond à l'idée que le Concile se fait de l'Eglise particulière !

On ne s'y est pas trompé dans les premiers synodes. Ils furent une grande fête dans les diocèses, et un grand chantier dans tout le diocèse concerné. Les travaux de préparation ont demandé temps et grande participation, et ont donc suscité matériau important pour les archives. Les dernières années montrent une plus grande souplesse dans le cadre de son idéal ; les « démarches synodales » ne manquent pas. On y gagne en simplicité, mais n'y perd-on pas en rigueur juridique pour le gouvernement du diocèse ? Voilà donc un nouvel ensemble à bien situer dans les rayons des archives !

### **Le conseil diocésain de la vie consacrée ou conseil diocésain des religieux/ses**

Cette institution originale a pour objet les relations entre les instituts présents dans le diocèse et le diocèse lui-même. L'activité pastorale des « consacrés » dans le diocèse se déroule sous l'autorité de l'évêque diocésain. Voilà un département particulier pour le service des archives...auquel on pourra joindre les documents relatifs aux rapports de supérieurs majeurs avec l'évêque du lieu, ou ce qui peut émaner de la conférence des supérieurs majeurs dans le pays.

## **Le conseil des laïcs**

En certains diocèses, on trouve ce conseil à la nature ambiguë. Conseil de l'apostolat des laïcs, organisme rassemblant les associations, etc. On trouve un peu tout cela. N'empêche, leurs dossiers entreront aussi dans les archives du diocèse.

Il manquerait un pan immense à cette panoplie si on omettait ces diverses institutions que l'activité pastorale a vu naître, comme on l'a dit, en raison d'une complexité croissante et dans une spécialisation bien connue aujourd'hui partout, dans toute organisation importante. A fréquenter les annuaires diocésains, on voit combien de pages ces nombreux « services diocésains » noircissent. Ils démontrent la diversité des espaces dans lesquels se déploie l'activité pastorale dans le diocèse, en voulant répondre à la diversité des situations tout en développant les trois tâches de l'Eglise, enseignement, sanctification, conduite des communautés. D'une manière ou d'une autre, ils sont rattachés à l'évêque diocésain qui en assure la communion et l'unité.

Essayons simplement une énumération.

Service de catéchèse, catéchuménat, communication, coopération missionnaire, diaconat, enseignement, formation, liturgie, migrants, oecuménisme, pèlerinages, santé, vocations, etc...

Le service des archives diocésaines en garde les documents...lorsqu'ils lui sont transmis,

Quant aux archives dites « de catholicité », elles sont toujours situées à part, tant elles sont toujours en activité, si l'on peut dire.

### **Encore un mot.**

Les documents concernant les paroisses, notamment

en ces étapes de leur réorganisation, les doyennés ou secteurs divers, ont aussi leur place dans les archives diocésaines.

D'autres institutions y trouveront accueil, avec des situations particulières dans la mesure notamment où la discrétion et le secret devront être protégés.

Pensons aux archives des séminaires, de l'officialité, ou à ce qui a trait aux personnes, clercs ou non.

### **En guise de conclusion.**

Toutes ces institutions ont leurs propres archives gardées dans leur secrétariat. Parfois, elles sont difficiles à exploiter, soit parce qu'elles sont trop récentes, soit parce qu'elles ne sont pas classées. Quand ces documents peuvent-ils et doivent-ils être confiés aux archives du diocèse ? Qui a l'initiative de cette décision ? Il semble que cela reviendrait à quelqu'un qui, dans la curie, serait spécialement chargé de cela, en accord avec le modérateur de la curie, le vicaire général et l'archiviste lui-même, en accord, bien sûr, avec les responsables des institutions. Le service des archives parce qu'il fait le lien entre le passé et l'avenir, est ouvert au présent. Lieu-carrefour, il demande compétence technique pour son organisation et attention à la vie de tout ce qui y vient. La diversité des archives diocésaines n'appelle-t-elle pas chez son archiviste et ses collaborateurs un esprit curieux d'une actualité soumise à des changements rapides nourris parfois d'incertitudes, L'histoire récente de nos institutions leur est précieuse, comme elle le sera pour les historiens de demain.

**Jean PASSICOS**



# Changements institutionnels dans les instituts religieux depuis quarante ans : Textes fondateurs et archives

Les années post-conciliaires ont peut-être été une révolution culturelle dans l'Eglise, et certainement dans les communautés religieuses.

Quelles sont dans la vie religieuse, les modifications institutionnelles survenues depuis 40 ans qui ont pu, ou auraient dû laisser des traces dans les archives de nos instituts ?

L'Eglise par l'intermédiaire de Vatican II a promulgué le décret *Perfectae caritatis* (Décret du concile Vatican II du 28 octobre 1965), qui traitait du renouveau et de l'adaptation de la vie consacrée dans la fidélité au charisme des instituts. Ce qu'on a appelé ensuite couramment « l'aggiornamento de la vie religieuse », s'est mis en place après le motu proprio de Paul VI *Ecclesiae sanctae*, du 6 août 1966 (in *D.C.* 1966, col. 1441-1470), qui fournissait des directives plus précises pour l'application de *Perfectae caritatis*. Les Ordres et instituts ont donné leur réponse concrète à cette demande instante d'adaptation dans les chapitres généraux spéciaux des années 1968-69, dits chapitres généraux d'aggiornamento. Travaux préparatoires aux chapitres spéciaux, commissions, remontées des communautés, ou de chapitres provinciaux, lettres de supérieurs majeurs, tout cela a engendré une documentation importante précieuse pour l'histoire de cette période qui apparaît aux jeunes générations comme de l'histoire ancienne, ou même de la préhistoire.

D'autres textes sont venus stimuler les religieux dans leur réflexion sur leur vie consacrée :

- *Evangelica testificatio*, Exhortation apostolique de Paul VI du 29 juin 1971 (in *D.C.* 1971, 652-661),

sur le renouveau des instituts religieux depuis la clôture du Concile.

- *Redemptionis donum*, Exhortation apostolique de Jean-Paul II du 25 mars 1984, (in *D.C.* 1984, 401-412), sur la théologie de la consécration religieuse.

- Après la 9<sup>e</sup> réunion générale ordinaire du Synode des évêques sur la vie consacrée, de 1994, nous avons eu *Vita consecrata*, Exhortation apostolique postsynodale du Pape Jean-Paul II du 25 mars 1996 (in *DC* 78 (1996), p. 351-399). Quelle a été la réception de ces textes ? Comment ont-ils été intégrés par les instituts et les communautés ? Comment nos archives peuvent-elles révéler les traces de la réception de ces textes fondamentaux pour la compréhension de la vie consacrée au début du 21<sup>e</sup> siècle ?

Enumérons maintenant les grands thèmes qui doivent nous aider à un « examen de conscience archivistique ».

## **I. Aggiornamento des constitutions après *Perfectae caritatis* et Vatican II**

Nous l'avons dit, les chapitres généraux spéciaux de la fin des années 60 ont amené à la rédaction de nouvelles constitutions, ad experimentum. Le droit propre de nos instituts et congrégations a été réécrit, souvent en plusieurs fois, avec des modifications à chaque chapitre général, jusqu'à une approbation diocésaine ou romaine qui apparaissait stable.

Cette stabilité était relative. Avec la promulgation du nouveau code de droit canonique le 25 janvier 1983 (c. 573-746 sur les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique), et les *Eléments essentiels de la doctrine de l'Eglise sur la vie*

*consacrée* (Document de la Sacrée Congrégation pour les religieux et les instituts séculiers du 31 mai 1983, in *D.C.* 1983, 889-894, 980-986), il fallait remettre en conformité les nouveaux droits propres – juste approuvés – avec le nouveau code et demander une approbation « définitive ».

Ce travail en vue d'une fidélité renouvée au charisme de chaque institut, qui devait se traduire par de nouvelles règles de vie a eu comme corollaire des recherches archivistiques sur le charisme de l'institut, de ses fondateurs, et parfois l'ouverture de causes de béatifications.

## II. Gouvernement

Un certain nombre de grands textes romains est venu modifier la conception du service de l'autorité dans les instituts religieux. Citons les plus importants :

- le décret *Religionum laicalium*, de la Sacrée congrégation des religieux, du 31 mai 1966, (in *D.C.* 1967, col. 415-418), sur l'extension des pouvoirs des supérieurs majeurs d'instituts laïcs.

- le décret *Cum superiores*, de la Sacrée Congrégation pour les religieux et les instituts séculiers, du 27 novembre 1969 (in *D.C.* 1970, 115), prévoyant l'extension des pouvoirs des supérieurs généraux d'instituts laïcs pour relever des vœux temporaires.

- le décret *Clericalia instituta*, de la Sacrée Congrégation pour les religieux et les instituts séculiers, du 27 novembre 1969 (in *D.C.* 1970, 115-116), sur le rôle des frères laïcs dans le gouvernement des instituts cléricaux.

- le décret *Ad instituenda experimenta*, de la Sacrée congrégation pour les religieux et les instituts séculiers, du 4 juin 1970 (in *D.C.* 1970, 807-808), qui accorde des facultés aux supérieurs généraux, en vue d'expériences nouvelles.

- le décret *Experimenta circa*, de la Sacrée congrégation pour les religieux et les instituts séculiers, du 2 février 1972 (in *D.C.* 1972, 460), sur le rejet des formes exclusivement collégiales de gouvernement, dans les instituts religieux.

Les structures de participation, comme les chapitres, généraux ou provinciaux, ont connu une importance renouvelée, en raison d'abord de leur pouvoir législatif durant les chapitres spéciaux d'aggiornamento, puis de leur pouvoir décisionnel

et de l'autorité suprême qu'ils constituent de manière renouvelée depuis ces années. Travaux préparatoires, règlements des chapitres, activité du chapitre, liturgie du chapitre, actes du chapitre, tous cela se retrouve dans nos archives.

Quelles qu'en soient les causes, modification des activités et des implantations, modifications démographiques de l'institut, les restructurations des provinces, regroupements, fermetures de provinces ou de maisons outre la décision prise en chapitre, ont donné lieu à un travail souvent intense et complexe, qui se retrouve en actes dans nos archives..

Au-delà de la structure interne de chaque institut, des fédérations se sont créées ou ont été développées, amenant à des relations nouvelles entre instituts. Des communautés fédérales ont parfois été créées amenant l'émergence d'un nouveau mode de vie religieuse, entre membres d'instituts différents.

On a dû d'autre part opérer des unions, des fusions d'instituts, qui doivent normalement statuer sur le sort des archives des instituts unis ou fusionnés.

## III. Formation

La formation des nouveaux membres des instituts a fait l'objet d'une attention renouvelée, de même que la formation permanente. Il ne s'agit pas vraiment d'une nouvelle attention, car la formation avait fait l'objet déjà d'une constitution apostolique de Pie XII, *Sedes Sapientiae*, du 31 mai 1956 (in *D.C.* 1956, col. 851-860, qui donnait les principes et les statuts généraux pour la formation des jeunes religieux, sur laquelle les instituts avaient dû travailler pour faire évoluer la formation. Cela était à peine achevé au moment du concile.

Ce qui concerne le noviciat et la formation avait fait l'objet, en plein aggiornamento, de l'instruction *Renovationis causam*, de la Sacrée congrégation pour les religieux et les Instituts séculiers, du 6 janvier 1969 (in *D.C.* 1969, col. 159-169). On verra la création d'inter-noviciats, de structures communes, de formation par correspondance. Ceux qui ont été acteurs de cette étape et de ce qui s'est mis en place alors ont produit des archives que nous devons conserver.

Il faudra ensuite attendre les années 90 pour qu'on urge la rédaction de nouvelles chartes de formation dans les instituts de vie consacrée.

Les directives *Potissimum institutioni*, de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique, du 2 février 1990 (in *D.C.* 1990, 389-415), puis le document sur *La collaboration inter-instituts pour la formation*, de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique, du 8 décembre 1998 (in *DC* 81 (1999), n°200 21 mars 1999, p. 263-273) viennent aider à la réflexion, à l'élaboration de nouvelles chartes, tant pour la formation initiale au noviciat, que pour la formation du jeune profès puis la formation permanente.

#### IV. Relations avec l'Eglise

Le « code de bonne conduite » des relations avec l'Eglise est le document *Mutuae relationes*, de la Sacrée Congrégation pour les religieux et les instituts séculiers, et de la Sacrée Congrégation pour les évêques, du 14 mai 1978 (in *D.C.* 1978, 774-790), qui fournit la base doctrinale et les normes pratiques pour la coopération entre religieux et hiérarchie ecclésiastique. On sait que cette coopération a subi une profonde évolution depuis quarante ans. Sont nées des instances de Coordination entre évêques et supérieurs majeurs.

Les relations avec l'Eglise locale, diocésaine, ont évolué : quelles traces garder des rapports avec le Conseil Diocésain de la Vie Religieuse et le vicaire épiscopal à la vie consacrée, la participation aux instances diocésaines, conseil diocésain des vocations, ou les conseils pastoraux au sein du diocèse, la participation aux grands pèlerinages, aux rassemblements internationaux ?

Les Conférences de supérieurs majeurs se sont développées, CSM (Conférences des Supérieures Majeures), CSMF (Conférence des Supérieurs Majeurs de France), SDM (Service Des Moniales); leurs activités révèlent l'évolution des soucis ou des priorités des religieux. Au sein de ces conférences existent des « unions » par secteurs, qui ont une activité importante. A un échelon supérieur, quels sont les rapports avec l'UISG (Union Internationale des Supérieurs Généraux).

#### . La vie quotidienne

Les Biens temporels : L'évolution de notre patrimoine matériel a été forte, et nous devons conserver trace de nos maisons même vendues.

La réforme liturgique, effectuée après nombre réunions de commissions, des consultations, des textes provisoires a été génératrice d'archives importantes et révélatrices d'une époque. Des sessions ont été organisées en vue de l'aggiornamento liturgique. Nos églises et chapelles ont fait l'objet d'aménagements successifs, de reconstructions, de destructions. Tout cela rentre en archives tant par des textes que par des photos.

Les modifications successives de notre habit religieux peuvent donner lieu à l'établissement d'un catalogue de vêtements à géométrie variable fort intéressant.

La clôture religieuse ou monastique a fait l'objet d'un nombre important de textes. Et vous savez que si on légifère beaucoup sur un sujet, c'est parce que la législation se révèle vite inadaptée...

Citons déjà la constitution apostolique de Pie XII *Sponsa Christi*, du 21 novembre 1950 (in *D.C.* 1950, col. 1679-1694), suivie de l'instruction *Inter praeclara*, de la Sacrée congrégation pour les religieux du 23 novembre 1950 (in *D.C.* 1951, col. 193-200), et de l'instruction *Inter coetera*, de la Sacrée congrégation pour les religieux, du 25 mars 1956 (in *D.C.* 1956, col. 1097-1110), sur la clôture des moniales.

Après Vatican II, a été promulguée l'instruction *Venite seorsum*, de la Sacrée Congrégation pour les religieux et les instituts séculiers, du 15 août 1969 (in *D.C.* 1969, 806-814), puis plus récemment l'instruction *Verbi Sponsa*, de la CIVCSVA, du 13 mai 1999 (in *D.C.* 1999, 669-698). Cela a amené à des modifications de locaux et de mentalités importantes.

#### VI. La mission

L'évolution de la société, le déplacement des priorités, le vieillissement des instituts ont amené plusieurs conséquences :

Fermeture et ouverture d'œuvres.

Développement de l'œcuménisme.

Développement du dialogue interreligieux.  
Accueil au sein des hôtelleries de communautés,  
et réponse aux attentes spirituelles.  
Nouvelles perspectives missionnaires  
Evolution dans les deux engagements traditionnels  
des instituts religieux, l'éducation et la santé, avec  
de nouveaux rapports avec les instituts, avec les  
laïcs

Les nouvelles missions se situent dans les domaines  
suivants :

- Développement de la collaboration avec les laïcs.
- Laïcs associés
- La place des religieux dans la société française
- La vie et la recherche intellectuelle
- Les médias

- La solidarité auprès des plus pauvres
- Rapports avec les nouvelles formes de vie consacrée

Rappelons que les « nouvelles formes » ne sont pas  
toutes récentes, ainsi les Instituts séculiers (*Provida  
mater Ecclesia*, Constitution apostolique de Pie XII  
du 2 février 1947, in *D.C.* 1947, col. 577-588 ;  
*Primo feliciter*, Motu proprio de Pie XII du 12  
mars 1948, in *D.C.* 1948, col. 1093-1094 ; *Cum  
Sanctissimus*, Instruction de la Sacrée congrégation  
pour les religieux du 19 mars 1948, in *D.C.* 1948,  
col. 1093-1098.

**Fr. Hugues Leroy**

**L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE**, association loi 1901, a été  
fondée en 1973 à l'instigation de Mgr Charles Molette, avec le concours du Secrétariat de  
l'Épiscopat et du Comité permanent des religieux et religieuses, actuellement Conférences des  
Supérieur(e)s Majeur(e)s.

Elle a vocation à regrouper les archivistes des diocèses mais aussi des instituts religieux et  
des autres organismes d'Église, comme les Instituts catholiques, les sanctuaires et tout mou-  
vement ou service. Les structures de l'Église productrices d'archives peuvent être estimées  
à un millier.

Le but de l'Association est de favoriser la sauvegarde et la bonne conservation des documents  
qui, témoignant de la vitalité de l'Église catholique en France, constituent un élément du patri-  
moine intellectuel, culturel et spirituel du pays. Elle se fixe donc un deuxième objectif qui est  
de promouvoir tous les moyens susceptibles d'améliorer les relations entre ses membres, leur  
activité scientifique et technique, ainsi que leurs conditions de travail, eu égard au caractère  
propre des fonds envisagés.

L'Association publie un bulletin de liaison bi-annuel ; elle assure un rôle de formation perma-  
nente par l'organisation de stages, de sessions ou de congrès.

Pour renseignements, adhésion, abonnements, échange, s'adresser au **Secrétariat de  
l'Association des Archivistes de l'Église de France** :

106, rue du Bac  
75341 PARIS CEDEX 07  
Fax : 01 45 49 69 88

# Un témoignage sur l'évolution de la vie apostolique depuis quarante ans

Une passionnante publication du Centre Sèvres, que ce témoignage du Père Michel Dortel-Claudot, sur la vie religieuse apostolique depuis Vatican II<sup>1</sup>. Le Père Dortel-Claudot est au service de la vie religieuse, notamment apostolique, depuis 1964. Après avoir retracé son itinéraire personnel, il expose en cinq périodes son témoignage :

- 1964-1973, enthousiasme et assurance des premières années de l'aggiornamento auquel il a été associé.
- 1974-1979, doute et questionnement concernant l'identité de la vie religieuse apostolique : n'aurait-on pas fait fausse route ?
- 1980-1986, travail clair à faire et convictions à proposer, voir autrement les fondements théologiques de la vie religieuse au service des malades et des pauvres, et la dimension communautaire de l'apostolat, valeur essentielle à redécouvrir.
- 1987-1989, trouble devant les réponses à apporter à l'interpellation des nouvelles pauvretés, et tentation de tout lâcher.
- 1990-2005, être attentif à tout signe d'espérance, si humble soit-il.

Les sept signes d'espérance perçus au début des années 90 par le Saint-Siège sont les constitutions renouvées et le charisme du fondateur reconnu, la vie de prière, la

vie communautaire, l'obéissance, l'apostolat et la mission, la collaboration avec les laïcs, les relations avec les évêques et l'ouverture à l'universel.

La vie religieuse ne disparaîtra pas, mais comment subsistera-t'elle, telle est la question réaliste qu'il se pose. Une première manière de voir les choses serait de penser que les petits instituts disparaîtraient et que subsisteront seules les grandes congrégations internationales.

Une deuxième manière d'envisager l'avenir serait de penser que la vie religieuse apostolique subsistera dans les pays où les besoins sanitaires, sociaux et éducatifs ne sont pas pris en charge par l'Etat. La troisième manière serait de discerner à partir des 3000 congrégations religieuses féminines existantes, 300 formes fondamentales, soit 300 constellations se répartissant les 3000 étoiles. A chaque forme fondamentale de vie religieuse correspond un charisme fondamental de vie religieuse déterminé, distinct des autres. Le charisme de chacune des 3000 congrégations féminines n'est pas unique au monde « il appartient à une famille de charismes, il est participation à l'un des 300 charismes fondamentaux » (p. 70). Bien souvent constate l'auteur « des charismes propres des congrégations assez semblables sont l'expression d'un même

charisme fondamental » (p. 71). « Avancer et durer parce qu'on aime » conclut le Père Dortel-Claudot qui reprend ensuite deux longues citations de Mgr Hippolyte Simon, archevêque de Clermont-Ferrand en 2004, et de Mgr François Garnier, alors évêque de Luçon, en 1996.

**P. Hugues Leroy**

<sup>1</sup> Michel Dortel-Claudot, *La vie religieuse apostolique depuis Vatican II. Un témoignage*, Médiasèvres, 2005, Cahiers de vie religieuse n°131.



# Une pionnière parmi les archivistes : Sœur Madeleine St-Jean

**R**enée Jeanne Leblanc, en religion sœur Madeleine St Jean avait un caractère bien trempé, courageux, volontaire dû en partie à son origine : Tourcoing, lieu de naissance dans le nord de la France et surtout à ses parents foncièrement chrétiens. Intelligence vive, souci d'apprendre, de se former et aussi de donner sans compter. A 21 ans, elle a choisi et elle entre au Noviciat des Sœurs de la Charité de la Présentation où elle fait profession le 28 Février 1943.

Elle est envoyée à Tours même, comme enseignante à l'Ecole Sainte Marguerite. Quelques années d'expérience : vie communautaire, prière, mission : près des élèves mais aussi des parents et elle est disponible pour un nouvel envoi, au Noviciat, comme sous-maîtresse : tâche prenante mais délicate et exigeante qu'elle assume avec sérieux et une certaine pédagogie, pendant dix sept ans. Que de contacts et de partage avec des générations nombreuses à cette époque !

En 1964, la Cause de Béatification de notre Fondatrice prend un nouveau tournant : une Commission Historique Locale est créée : Monsieur le Chanoine Prètesaille, en est le président, et sœur Madeleine, un des trois membres. Il ne s'agit pas ici de relater ce que furent ces longues années de recherches, même en dehors de France, mais

nous savons toutes combien notre sœur, malgré les péripéties, les déceptions, les situations diverses auxquelles il fallait faire face avec courage et bonne humeur, sut répondre à ce travail lourd et presque impressionnant auquel nous lui devons un apport substantiel... heureux résultat puisque le 20 novembre 1994, le Pape Jean-Paul II proclamait Bienheureuse notre Vénérée Mère Marie Poussepin dans la Basilique Saint-Pierre à Rome.

C'est en 1975 qu'elle est nommée Archiviste de la Congrégation, après avoir étudié à l'Ecole Nationale des Chartes. Elle assumera cette responsabilité jusqu'en 1998. Au plan national, membre de l'Association des Archivistes de l'Eglise de France, elle sera élue présidente du « Groupe de recherches historiques et archivistiques des Congrégations féminines » au sein duquel elle se dévouera sans compter.

Toute cette connaissance de la Congrégation, acquise progressivement par un travail personnel et les voyages effectués dans divers continents, lui permettra d'écrire plusieurs livres sur l'histoire de la Congrégation. C'est là également qu'elle saura apporter à notre Famille religieuse un enrichissement par une étude plus approfondie du Charisme de Marie Poussepin. Dans de nombreuses sessions, surtout celles destinées au « Centre

de Formation Marie Poussepin » elle a su partager et donner le meilleur d'elle-même. Sa connaissance, son ouverture au caractère international de la Congrégation, son accompagnement joyeux et fraternel au cours de nombreux pèlerinages dominicains faisaient découvrir et aimer le visage de notre Fondatrice.

Très attachée à sa famille, elle vivait avec intensité tous les événements qui la touchaient et lui témoignait une profonde affection. Celle-ci lui rendait bien en visites et attentions diverses, en santé et en maladie. A l'heure de nous quitter, le 31 Mai, fête de la Visitation, sa sœur Nicole était là pour prier avec nos sœurs de l'Infirmierie.

Parcours singulier que celui de sœur Madeleine St-Jean : résidence permanente à Tours, mais appelée souvent à voyager, missions différentes mais toujours au service de la formation et de la vie de nos communautés réparties dans trente cinq pays.

*Sœur Madeleine, de là-Haut en cet « éternel face à face » près de vos chers Parents, vos amis, Marie Poussepin et la Présentation du Ciel, continuez à intercéder pour ceux que vous avez laissés sur terre. N'oubliez pas votre chère Congrégation !*

**Sr Dominique Regli**

# « Maxima Vigilantia », un texte toujours actuel ?

De la négligence des archives ecclésiastiques, proviennent de nombreux dommages, par soustraction de documents ou fraudes, notamment à l'époque de vacance des sièges. C'est en gros ce que disait Charles Borromée au concile de la province de Milan, c'est ce à quoi essaya de pallier Pie V pour le royaume de Sicile, c'est ce à quoi le pape Benoît XIII (1724-1730) remédia en promulguant le 14 juin 1727 le décret *Maxima vigilantia*, dont l'incipit est déjà tout un programme, « une très grande vigilance », « la plus grande vigilance ».

Benoît XIII prenait ce décret de réorganisation des archives d'Italie, archives cathédrales, épiscopales, collégiales, religieuses, en demandant à ce que dans les six mois du décret, les archives ecclésiastiques qui n'étaient pas organisées le soient. Il fallait oeuvrer afin que, nous dit le texte, le temps ne soit pas dommageable à ces archives, que les documents soient conservés dans des meubles propres à les recevoir, dans des lieux non humides. Il fallait que les archives soient convenablement répertoriées et inventoriées en deux exemplaires (un chez le prélat, un aux archives), qu'elles soient conservées sous clés, sous la responsabilité du prélat qui a en charge l'entité ecclésiastique dont il s'agit, et du responsable que l'on ne qualifie pas encore d'archiviste, pour les archives diocésaines, mais de notaire de la curie épiscopale ou de chancelier. En outre les Ordinaires doivent pourvoir à la conservation des archives des paroisses et oratoires.

Le texte de 1727 n'oublie pas de souligner que doivent entrer chaque année les documents de l'année précédente, et que ces versements doivent se faire en janvier, et aussitôt inventoriés. Dans le délai d'un mois, que les notaires et tabellions versent aux archives les documents civils concernant les institutions ecclésiastiques. Le texte, prudent, ajoute que à ce même moment, on intégrera les documents plus anciens dont le versement aurait été négligé. Il ajoute qu'on doit veiller à faire restituer les archives dispersées ou distraites à un moment ou à un autre.

Quel est le responsable suprême des archives dans le diocèse ? C'est l'évêque bien sûr. Au temps de la visite, il doit visiter en présence des deux plus anciens chanoines.

La sortie des documents est prévue, mais pas pour plus de trois jours, et avec les permissions requises.

Pour les cathédrales et collégiales, on choisira un archiviste dans le corps du chapitre. Il en ira de même pour les monastères, dont les archives seront visitées lors des Visites régulières.

Quelles sont les qualités de celui qui a la charge des archives ? Il doit être *capax muneris*, « capable d'assumer la fonction », dit le texte. On doit nommer un *virum probum et fidelem pro ejusdem custodia*, « un homme probe et fidèle pour cette conservation ».

Enfin, comme tout texte juridique, *Maxima vigilantia* doit prévoir des sanctions en cas d'inobservation. Ceux qui contreviendraient au texte pontifical seront donc punis, ou doivent l'être, les prélats négligents doivent être suspendus de l'usage des pontificaux, les chapitres et collèges doivent être sanctionnés de la peine d'interdit, les curés, suspens, les religieux relevés de leur office et privés de voix passive et active, et les laïcs excommuniés...

En dehors de cette question des sanctions, le texte *Maxima vigilantia* du 14 juin 1727 garde une belle actualité, et l'on souhaite à tous les diocèses de France, une efficace attention aux archives, mémoire de l'Église, et aux archivistes diocésains et religieux, la confiance de leurs supérieurs, une confiance effective et efficace, qui leur donne les moyens adaptés à la mission qui leur a été confiée.

L'Église en effet - comme le rappelle le Règlement des archives ecclésiastiques italiennes - par ses institutions, est propriétaire du patrimoine historique produit par les organes qui la composent, elle est consciente du devoir qui lui incombe de les préserver et de les mettre à la disposition des chercheurs selon des normes appropriées.

Fr. Hugues Leroy

**Dès réception de ce numéro, pensez à régler  
votre COTISATION ou votre ABONNEMENT  
pour 2007**

**25 €** : la cotisation-abonnement pour les personnes physiques travaillant au service d'un fonds d'archives ecclésiastiques ou religieuses.

**A partir de 32 €** : l'abonnement de soutien aux deux bulletins de l'année pour les personnes physiques ou morales désireuses d'entretenir des relations avec l'Association.

**Échéance annuelle : janvier.**

**À régler** par chèque à l'ordre de :

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DE L'ÉGLISE DE FRANCE

et à envoyer directement 106, rue du Bac, 75341 PARIS CEDEX 07 en précisant le nom de l'abonné s'il est différent de celui de l'expéditeur.

**Une photocopie de cet avis permettra à votre organisme payeur de disposer des éléments nécessaires pour votre réabonnement.**

**ARCHIVES  
DE L'ÉGLISE DE FRANCE**

Bulletin de l'A.A.E.F.  
(Association des Archivistes  
de l'Église de France)  
106, rue du Bac  
75341 PARIS CEDEX 07

Directeur de la publication :  
HUGUES LEROY

Impression INDICA  
27, rue des Gros-Grès  
92700 Colombes

*Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Le droit de reproduction est soumis à l'autorisation des auteurs et de l'Association.*